

**Arrêté des
comptes 2016**
rapport de présentation

Conseil Municipal
lundi 26 juin 2017

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
LE BUDGET PRINCIPAL.....	9
1 – L' ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	11
1-1 Résultats budgétaires 2016	13
1-2 Chaîne de l'épargne.....	14
1-3 Synthèse des ratios réglementaires.....	16
2 – LES RECETTES DE GESTION.....	17
2-1 La fiscalité.....	20
2-1-1 La fiscalité directe.....	20
2-2 Les concours financiers	25
2-2-1 La dotation globale de fonctionnement	27
2-2-2 Les compensations fiscales	28
2.2.4 Les versements de la Métropole.....	30
2-3 Les subventions.....	31
2-4 Les recettes courantes.....	32
2-4 Les atténuations de charges.....	33
3 – LES DEPENSES DE GESTION.....	35
3-1 Les charges courantes des services.....	40
3-2 Les charges de personnel.....	41
3-3 Les charges de transfert.....	42
3-3-5 Le FPIC	45
4 – L'INVESTISSEMENT.....	47
4-1 Les dépenses d'équipement.....	49
4-2 Le financement des investissements	53
5 – L'ENDETTEMENT.....	57
LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE.....	67
ANNEXE -État de la dette.....	71

INTRODUCTION

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du centre ville.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de Programmation Artistique et Culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachés au budget principal de la Ville.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (pages 209 et 210 de la maquette budgétaire). Les documents financiers et comptables de ces organismes sont à la disposition des membres du conseil municipal et du public.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers. Elle inclut la présentation des résultats globaux de clôture du budget principal et du budget annexe du centre ville.

La deuxième partie du document présente le budget principal autour des quatre points suivants :

- les ressources de fonctionnement
- les charges de fonctionnement
- l'investissement
- l'endettement

La troisième partie du rapport expose la synthèse du budget d'aménagement du centre ville.

Éléments de méthodologie :

Le rapport de présentation n'explique que les recettes et dépenses de gestion pour la section de fonctionnement et les dépenses d'équipement et leurs financements pour la section d'investissement. Les mouvements financiers sont expliqués dans la rubrique dette. Les produits et charges exceptionnels intègrent principalement des annulations de mouvements comptables et une reprise de provision semi budgétaire à budgétaire pour les admissions en non valeur. Les mouvements pour ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses. Ils sont constitués : des dotations aux amortissements et aux provisions, des intégrations en immobilisations corporelles des frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation. Les cessions ont été sorties des mouvements d'ordre et sont identifiées en recettes d'investissement. Pour une vue exhaustive des données budgétaires, il convient de se reporter à la maquette budgétaire du compte administratif qui fait l'objet d'un document séparé.

La comparaison des données budgétaires de la Ville avec celles de la strate démographique des communes de 20 000 à 49 999 habitants extraites du site www.collectivites-locales.gouv.fr concerne la dernière année connue pour ces dernières, soit l'exercice 2015.

Synthèse des éléments du rapport

L'arrêté des comptes 2016 se caractérise par un résultat global de clôture de **5 269 212 €** et de **2 724 590 € après prise en compte des restes à réaliser 2016** de 2 544 622 €.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 3 482 734 € constitué du solde des recettes et des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2016	CA 2016	Libellé	
Charges à caractère général	7 705 130	25 295 490	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	28 262 612	22 207 021	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	13 127 448	1 049 980	Subventions	
Fonds de péréquation communale et interco	601 414	3 379 631	Recettes courantes	
		415 712	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	49 696 604	52 347 834	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	977 065	188 911	Remboursement dette récupérable Métro – Intérêts	
Charges exceptionnelles	37 682	276 485	Produits exceptionnels et reprise provisions	
		3 157 147	Reprise du résultat de fonctionnement 2015	
Mouvements d'ordres	2 107 175	330 883	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	52 818 526	56 301 260	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de Fonctionnement		3 482 734		

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 1 786 478 € constitué du solde des recettes et des dépenses d'investissement.

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	CA 2016	CA 2016	Libellé	
Opérations sur patrimoine actuel	2 184 751	1 114 860	Remboursement dette récupérable Métro – Capital	INVESTISSEMENT
Opérations nouvelles	1 555 167	1 881 508	Fctva + Taxe d'aménagement	
Prog.de renouvellement urbain Village 2	2 128 355	601 480	Subventions co-financeurs	
Subventions d'équipement	210 994	2 349 372	Subventions co-financeurs PRU V2	
Programmes d'aménagement urbain	892 204	88 723	Programmes d'aménagement urbain (PAU)	
Total général dépenses d'équipement	6 971 471	3 266 900	Emprunts nouveaux	
Immobilisation financières	163 611	1 853 455	Cessions d'immobilisation	
Remboursement du capital des emprunts	5 720 157	30 072	Excédent de fonctionnement capitalisé	
Opération pour compte de tiers	4 418	4 418	Opération pour compte de tiers	
		1 679 055	Reprise du résultat d'investissement 2015	
Mouvements d'ordre	878 897	2 655 189	Mouvements d'ordre	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 738 554	15 525 032	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'Investissement		1 786 478		

Le résultat global de clôture est constitué par le cumul du résultat de fonctionnement et du résultat d'investissement.

Résultat global de clôture	5 269 212
Résultat des restes à réaliser 2016	2 544 622
Résultat global de clôture après RAR 2016	2 724 590

Dans la chaîne de l'épargne, l'épargne de gestion se dégrade légèrement par rapport à 2015 après retraitement des transferts à la Métropole. Elle passe de 2,89M€ à 2,65M€, cette dégradation est principalement expliquée par la baisse des concours financiers dans les recettes de gestion et une augmentation du FPIC dans les dépenses de gestion avec :

- -1,2M€ sur la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement ;
- -0,23M€ sur les compensations fiscales et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ;
- -0,08M€ sur l'attribution de compensation suite à des réajustements et au transfert des ouvrages d'art sur des missions d'inspection, de contrôle et d'entretien courant ;
- +0,14M€ sur le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

soit au total une variation de 1,65M€.

L'augmentation des taux de fiscalité de 3,5% représente en produit 0,79M€ et ne compense pas totalement la perte des concours financiers.

L'épargne brute s'améliore passant de 3,56M€ à 3,95M€ en tenant compte d'un montant de cessions plus important en 2016. L'épargne nette est stable passant de -1,77M€ à -1,76M€ en fonction de la variation du capital de la dette.

Sans recours à la fiscalité et aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'épargne nette aurait été dégradée de plus de -2,86M€ au lieu de -1,76M€.

Il faut rappeler que depuis 2011 la ville d'Échirolles est fortement impactée par la baisse des concours financiers. Les réformes successives des mécanismes de péréquation à l'échelle du territoire national avec la suppression de la taxe professionnelle, la réforme du calcul du potentiel fiscal, la mise en place du fonds de péréquation communal et le pacte de responsabilité et de solidarité du gouvernement avec une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 pénalisent considérablement la commune. Globalement les concours financiers ont enregistré dans la période 2011/2016 une perte de 5M€ passant de 11,2M€ à 6,2M€.

Dans ce contexte difficile, la ville d'Échirolles a poursuivi sa maîtrise des dépenses de gestion avec une baisse des charges courantes de -3,1% et des charges de transferts de -2,9%. Les charges de personnel varient de -0,4% tout en prenant en compte le glissement vieillesse technicité et l'augmentation du point d'indice de 0,6% en juillet 2016. La ville d'Échirolles, au cours de l'année 2016 et en tenant compte du contexte défavorable, a maintenu un service public de qualité.

Malgré l'ensemble des facteurs cités ci dessus, la ville d'Échirolles a poursuivi son désendettement pour la sixième année consécutive pour plus de 9,2M€ ramenant l'encours de dette de 65,7M€ à 56,5M€.

Les investissements (dépenses réelles) se sont réalisés globalement à 68% soit 12,8M€ sur 18,9M€ des crédits ouverts et les dépenses d'équipement se sont réalisées à hauteur de 61,8%. Ce faible taux de réalisation a généré des restes à réaliser dépenses importants de 3,34M€. Les dépenses d'équipement, pour 2016, se caractérisent par l'entretien, la maintenance et les travaux sur le patrimoine actuel, les opérations nouvelles (centre du graphisme), le programme de renouvellement urbain du Village 2 avec le pôle mutualisé et les programmes d'aménagement urbain.

Pour financer les dépenses d'investissement, les principales recettes sont les subventions co-financeurs pour 3 M€, les cessions d'immobilisation pour 1,8M€, le FCTVA et la taxe

d'aménagement pour 1,9M€, le remboursement par la Métropole du capital de dette calculé sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie pour 1,1M€ et l'emprunt nouveau pour 3,2M€.

En conclusion, le compte administratif 2016 montre encore une forte baisse des concours financiers compensée en partie par une hausse limitée des taux d'imposition de 3,5% et par une maîtrise des dépenses de gestion. Les épargnes se maintiennent à hauteur de 2015. L'année 2016 est conforme à notre prospective dans la poursuite du redressement de la situation financière et du rétablissement des marges de manœuvres.

LE BUDGET PRINCIPAL

1 – L' ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1-1 Résultats budgétaires 2016

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Résultat global de l'exercice précédent							
Solde de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent	3 372 656	5 113 115	4 441 166	4 092 583	3 239 091	3 187 219	A
Solde d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	-2 189 894	-3 347 774	-1 421 810	-1 195 367	291 075	1 679 055	B
Résultat global de clôture de l'exercice n-1	1 182 762	1 765 341	3 019 356	2 897 216	3 530 166	4 866 274	C=A+B
Excédent de fonctionnement reporté							
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	3 091 884	4 058 672	3 792 933	2 764 203	970 341	30 072	D
Résultat global de l'exercice							
Résultat de fonctionnement de l'exercice	4 832 343	3 386 724	3 444 350	1 910 711	734 772	325 587	E
Résultat d'investissement de l'exercice	-1 157 880	1 925 964	226 443	1 486 442	1 248 699	107 423	F
Résultat global de l'exercice	3 674 463	5 312 688	3 670 793	3 397 153	1 983 471	433 010	G = E+F
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire							
Section de fonctionnement	0	0	0	0	183 698	0	H
Section d'investissement	0	0	0	0	139 281	0	I
Résultat global de clôture							
Résultat global de clôture en fonctionnement	5 113 115	4 441 167	4 092 583	3 239 091	3 187 220	3 482 734	J = E+A-D+H
Résultat global de clôture en investissement	-3 347 774	-1 421 810	-1 195 367	291 075	1 679 054	1 786 478	K = B+F +I
Résultat global de clôture	1 765 341	3 019 357	2 897 216	3 530 166	4 866 274	5 269 212	L =J+K

Le solde des recettes et des dépenses constitue le résultat global de clôture qui intègre les résultats antérieurs. L'arrêté des comptes 2016 présente un résultat global de clôture de 5 269 212 € en hausse par rapport à 2015 (4 866 274 €). Cette hausse est expliquée par un résultat de fonctionnement supérieur de 295 514 €, effet de la baisse des dépenses de gestion et d'un résultat antérieur plus important en tenant compte de la perte des dotations et de l'augmentation des taux de fiscalité de 3,5%. Le résultat de la section d'investissement progresse légèrement de 107 424 € expliqué par un taux de réalisation des dépenses d'équipement à hauteur de 61,8% avec un recours à l'emprunt de 3,2M€ ce qui amène une augmentation du solde des restes à réaliser 2016 de 2 544 622 € contre 1 709 000 € en 2015.

Après prise en compte des restes à réaliser le résultat global de clôture s'élève à 2 724 590 € (contre 3 157 147,40 € en 2015).

Budgets	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de Clôture 2015	Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2016	Résultat global de clôture 2016 après couverture des RAR
I - Budget principal	4 866 274	30 072	433 010	5 269 212	-2 544 622	2 724 590
III - Budget annexe du centre ville	409 482	0	-669 741	-260 259	0	-260 259
TOTAL I + II + III	5 275 756	30 072	-236 731	5 008 953	-2 544 622	2 464 331

Le résultat consolidé du budget principal et du budget annexe du centre ville après financement des restes à réaliser 2016 est de 2 464 331 €. Ce résultat est constitué du résultat de clôture de l'exercice 2015 de 5 275 756 € duquel on retire la part affectée au financement de la section d'investissement de 30 072 € auquel on ajoute le résultat négatif de l'exercice 2016 de -236 731 € soit un résultat global de clôture 2016 consolidé de 5 008 953 €. En ajoutant le solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement, le résultat global de clôture après couverture des restes à réaliser est de 2 464 331 € dont 2 724 590 € pour le budget principal et -260 259 € pour le budget annexe du centre ville. Le résultat négatif de l'exercice 2016 du budget annexe du centre ville est expliqué par le décalage d'une recette de charges foncières sur îlot 27 non perçue sur l'exercice 2016.

1-2 Chaîne de l'épargne

A la différence de l'analyse des résultats, l'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice du compte administratif. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

Pour pouvoir comparer l'exercice 2016 à 2015, il fallait impérativement retraiter l'exercice 2015 des transferts à la Métropole réalisés par convention de gestion. Dans le tableau ci-après, deux colonnes reprennent l'année 2015, une sur les données réelles et l'autre sur les données retraitées de transferts Métropole.

Les recettes de gestion de la ville (52,3 millions d'euros) sont en diminution de 0,95% par rapport à 2015 retraité. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2016 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 100,3%.

Les dépenses de gestion (49,7 millions d'euros) diminuent de 0,65% par rapport à 2015 retraité. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2016 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 100,26%.

La baisse des recettes de gestion (-0,95%) plus significative que la baisse des dépenses de gestion (-0,65%) modère l'effet ciseau entre les recettes et les dépenses et dégrade l'épargne de gestion qui passe de 2,83M€ en 2015 à 2,65M€ en 2016 soit une baisse en valeur absolue de 177 819 euros.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels. Les recettes de cessions immobilières (compte 775) sont intégrées dans les produits exceptionnels. En 2016, l'épargne brute progresse en valeur absolue de 389 747 euros par rapport à 2015. Cette progression s'explique principalement par un montant de cessions plus important en 2016 (1,1M€ en 2015 et 1,8M€ en 2016).

L'épargne nette est un indicateur de la capacité d'investissement de la commune une fois la prise en compte du remboursement de ses emprunts. Elle s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement. Pour 2016, l'épargne nette baisse très légèrement en valeur absolue de 7 533 euros passant de -1 772 356 euros en 2015 à -1 764 823 euros en 2016.

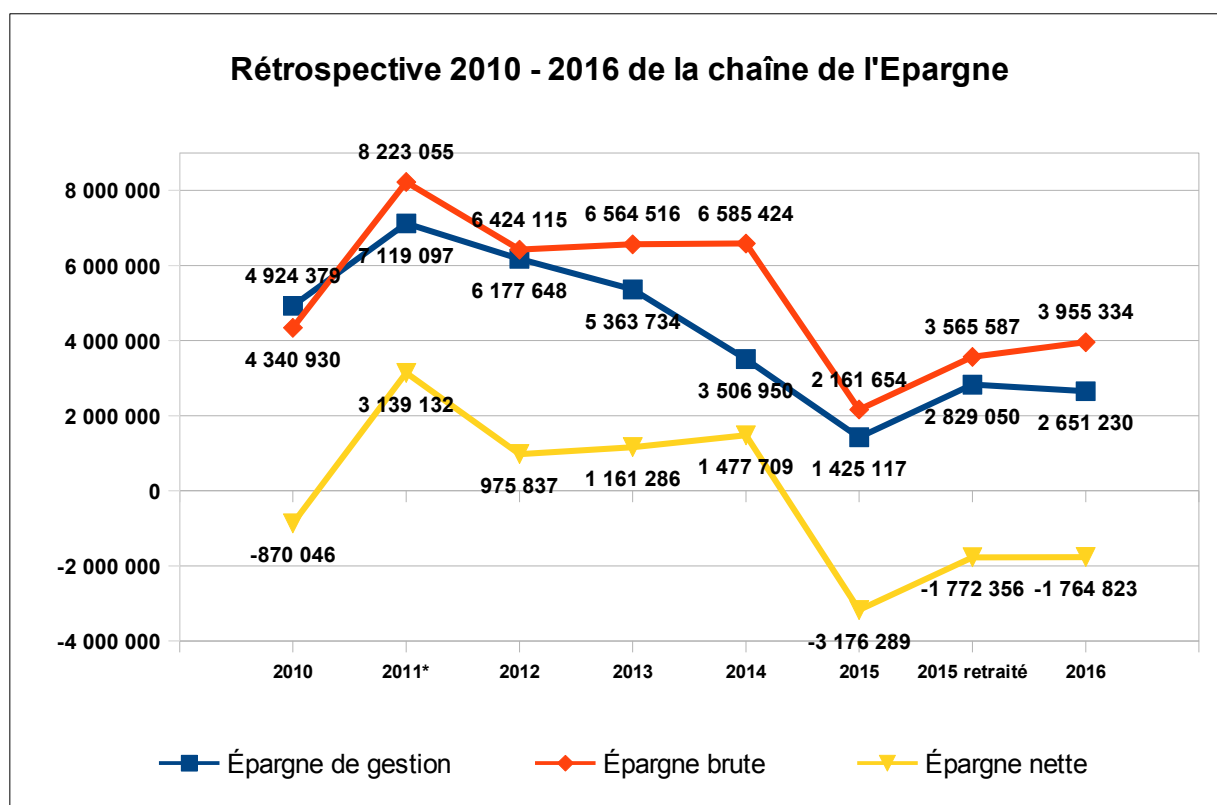
La baisse significative des dotations de l'État devait dégrader notre épargne nette mais la légère augmentation de la fiscalité de 3,5%, le travail de maîtrise des dépenses de gestion et la progression des cessions immobilisation résultant d'une politique dynamique des programmes d'aménagement urbain pour créer de la richesse ont permis de maintenir notre épargne nette à hauteur de 2015 retraité.

Soldes intermédiaires de gestion	CA2010	CA2011*	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CA 2015 retraité	CA2016
Recettes de gestion (A)	54 506 217	55 761 090	55 875 840	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 848 531	52 347 834
Dépenses de gestion (B)	49 581 838	48 641 993	49 698 192	50 280 032	51 993 360	52 070 402	50 019 481	49 696 604
Épargne de gestion (C=A-B)	4 924 379	7 119 097	6 177 648	5 363 734	3 506 950	1 425 117	2 829 050	2 651 230
Intérêt de la dette (D)	1 535 352	1 691 134	1 490 228	1 179 105	1 129 544	1 087 902	1 087 902	977 065
Résultat exceptionnel (E)	951 903	2 795 091	1 736 695	2 379 887	4 208 017	1 824 439	1 824 439	2 281 169
<i>Dont cessions (c/775) (F)</i>	<i>723 556</i>	<i>3 550 465</i>	<i>1 977 015</i>	<i>2 049 046</i>	<i>3 596 745</i>	<i>1 105 100</i>	<i>1 105 100</i>	<i>1 853 455</i>
Épargne brute (G=C-D+E)	4 340 930	8 223 055	6 424 115	6 564 516	6 585 424	2 161 654	3 565 587	3 955 334
Épargne brute hors cessions (H=C-D+E-F)	3 617 374	4 672 590	4 447 100	4 515 470	2 988 679	1 056 554	2 460 487	2 101 879
Capital de la dette (I)	5 210 976	5 083 923	5 448 279	5 403 230	5 107 714	5 337 943	5 337 943	5 720 157
Épargne nette (J=G-I)	-870 046	3 139 132	975 837	1 161 286	1 477 709	-3 176 289	-1 772 356	-1 764 823

*Les données figurant dans la colonne 2011 ne comprennent pas le double versement du FDPTP (1,33M€)

Le remboursement des intérêts de la dette prend en compte le chapitre 66 et le remboursement du capital de la dette prend en compte le chapitre 16.

Rétrospective de la chaîne des épargnes 2010-2016



1-3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	Ratios de la strate	2015	2015 retraité	2016
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 284 €	1 499 €	1 443 €	1 404 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	608 €	630 €	630 €	654 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 445 €	1 559 €	1 541 €	1 514 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	308 €	159 €	159 €	193 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 109 €	1 625 €	1 625 €	1 564 €
6	Dotation Globale de Fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	267 €	177 €	177 €	145 €
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel (7) / dépenses réelles de fonctionnement</i>	59%	53%	55%	56%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	96%	107%	107%	103%
9	Taux d'investissement (9) <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	21%	10%	10%	13%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	77%	104%	104%	103%

Les données des ratios de 1 à 6 correspondent à un montant par habitant

Population DGF : 36 119 (2016) 36 286 (2015), chiffres issus des fiches DGF.

- 1 - Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- 2 - Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- 3 - Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- 4 - Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).
- 5 - L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.
- 6 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- 7 - Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012.
- 8 – La mesure de l'épargne nette correspond à la capacité à financer les investissements de la collectivité. Le ratio n'intègre pas dans son calcul le FCTVA.
- 9 – Le taux d'investissement correspond à l'effort d'équipement de la collectivité au regard de ses marges de manœuvres.
- 10 – Poids de la dette correspond à la mesure de la charge de la dette à ses marges de manœuvres.

Le ratio Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à FPU (fiscalité professionnelle unique).

2 – LES RECETTES DE GESTION

Les recettes de gestion s'élèvent à 52 347 834 € euros en baisse de 500 697 euros par rapport à l'exercice 2015 retraité des transferts à la Métropole soit - 0,95%. Cette baisse est principalement expliquée par la forte diminution des concours financiers de l'État.

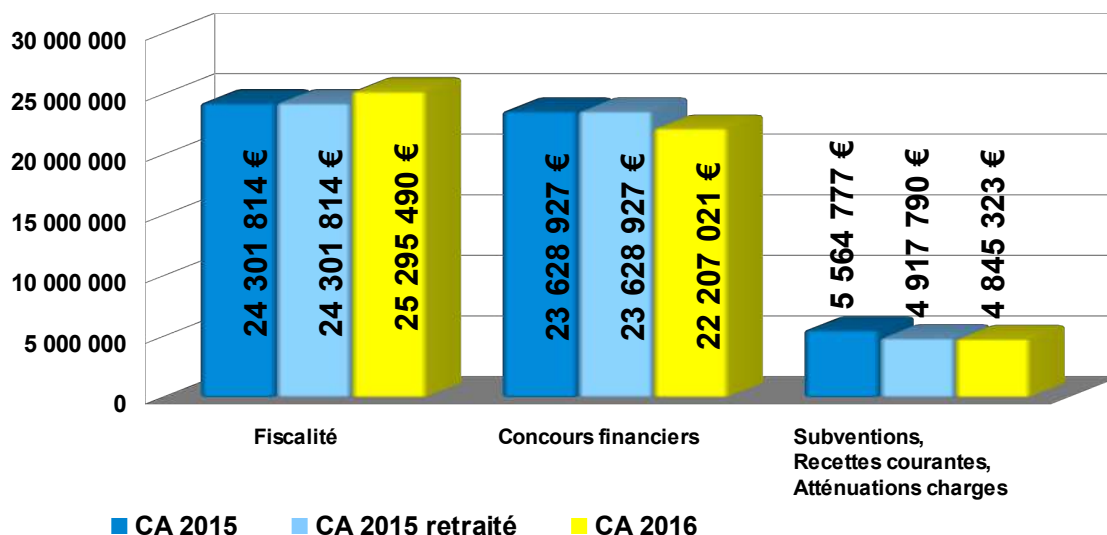
Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2016 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 100,3%.

Elles proviennent de la fiscalité (directe et indirecte) pour 25 295 490 euros, des concours versés par les autres collectivités pour 22 207 021 euros, des subventions reçues pour 1 049 980 euros, des recettes courantes pour 3 379 631 euros et des atténuations de charges pour 415 712 euros.

En €	CA 2015	CA 2015 retraité des transferts Métropole	Budget 2016 (BP+DM)	CA 2016	% évolution CA16 / CA15 retraité
Fiscalité	24 301 814	24 301 814	25 237 826	25 295 490	4,09%
Concours financiers	23 628 927	23 628 927	22 207 172	22 207 021	-6,02%
Subventions	1 110 319	1 110 319	1 036 422	1 049 980	-5,43%
Recettes courantes	4 030 092	3 383 105	3 313 395	3 379 631	-0,10%
Atténuations de charges	424 366	424 366	418 300	415 712	-2,04%
Total	53 495 519	52 848 531	52 213 115	52 347 834	-0,95%

Chaque rubrique du tableau est expliquée dans la suite du rapport de présentation du compte administratif 2016.

Comparatif 2015 / 2016 des recettes de gestion

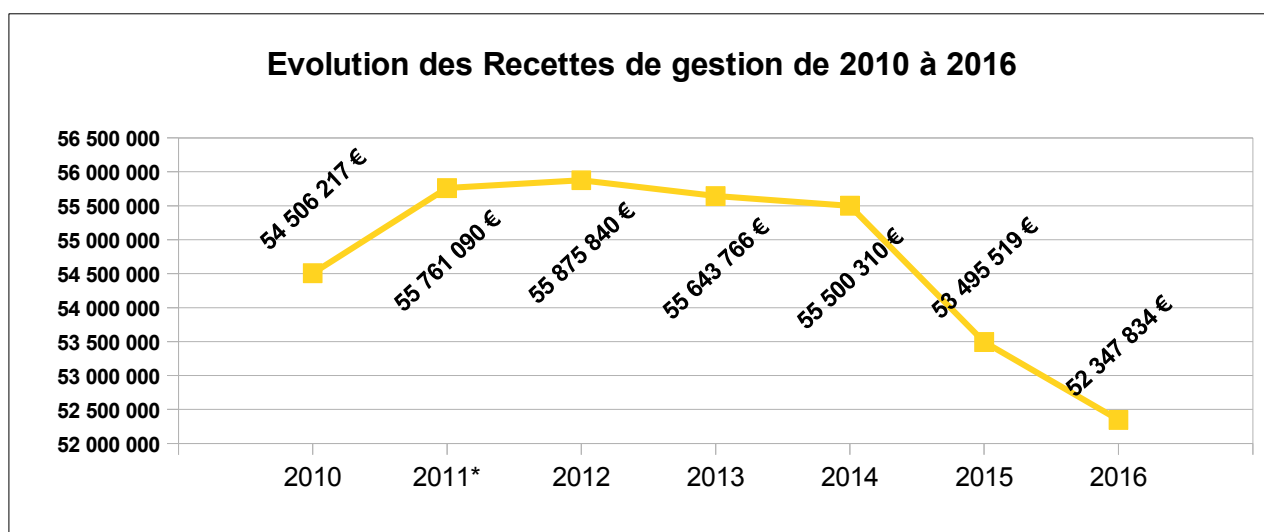


Par rapport au total des recettes de gestion (52,3M€), la fiscalité directe et indirecte représente 48,3%, les concours financiers 42,4% et les autres recettes 9,3%.

L'évolution des recettes de gestion montre une variation négative chaque année depuis 2013. Cette variation négative correspond à la baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement pour réduire le déficit public de 2014 à 2017 et à la baisse de l'attribution de compensation versée par la Métro suite aux transferts de compétences en 2015.

Soldes intermédiaires de gestion	2010	2011*	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de gestion	54 506 217	55 761 090	55 875 840	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 347 834
Évolution		2,30%	0,21%	-0,42%	-0,26%	-3,86%	-5,68%

*Les données figurant dans la colonne 2011 ne comprennent pas le double versement du FDPTP (1,3M€)



2-1 La fiscalité

Le produit de la fiscalité perçu en 2016 s'élève à 25 295 490 euros. Il est composé de la fiscalité directe pour 23 624 763 euros, des rôles supplémentaires pour 116 412 euros et de la fiscalité indirecte pour 1 554 315 euros.

Par rapport aux crédits ouverts (BP + DM), le taux de réalisation de la fiscalité directe et indirecte est de 100,23 %.

2-1-1 La fiscalité directe

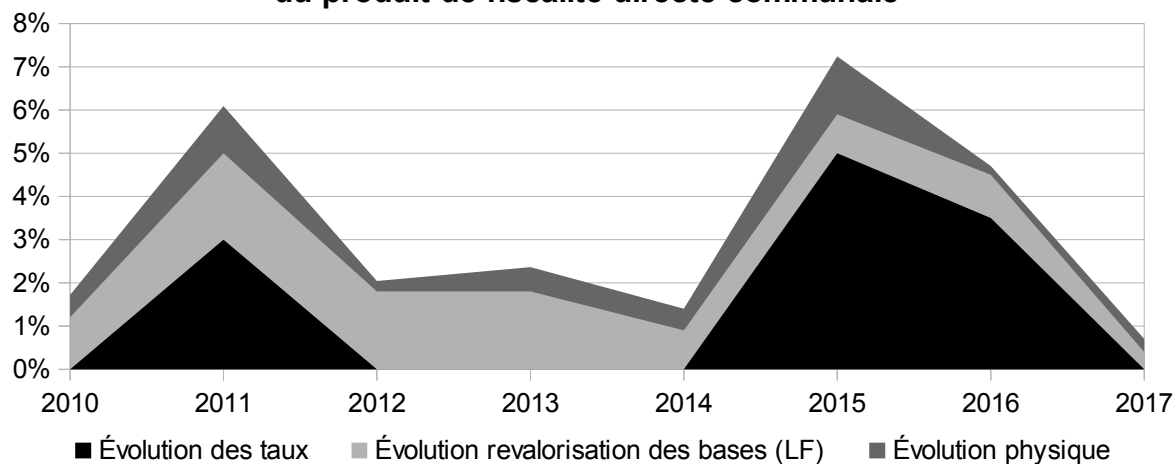
En 2016, le produit de la fiscalité directe (taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) s'élève à 23 624 763 euros et le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts (BP + DM) est de 99,94% hors rôles supplémentaires et de 100,43% avec rôles supplémentaires.

L'analyse rétrospective de la fiscalité montre, sur la période de 2010 à 2016, une évolution des bases peu dynamique avec une évolution moyenne de la revalorisation forfaitaire (loi de finances) de 1,37% et une évolution physique des bases de 0,64%. De leur côté, les taux de fiscalité communaux ont augmenté en moyenne annuelle sur la période de 2010 à 2016 de 1,6% par an.

En €	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Bases TH Taxe d'habitation	39 310 725	40 292 120	41 845 766	42 833 645	42 715 144	44 805 510	43 374 934
Bases FB – Foncier bâti	40 347 417	41 620 844	42 264 684	43 264 551	44 081 673	44 672 536	45 020 662
Bases Fnb – Foncier non bâti	23 445	24 443	24 805	25 023	22 842	29 369	24 363
Taux TH	10,46%	10,77%	10,77%	10,77%	10,77%	11,31%	11,71%
Taux FB	36,76%	37,86%	37,86%	37,86%	37,86%	39,75%	41,14%
Taux Fnb	88,22%	90,87%	90,87%	90,87%	90,87%	95,41%	98,75%
Produit TH	4 111 902	4 339 461	4 506 789	4 613 184	4 600 421	5 067 503	5 079 205
Produit FB	14 831 710	15 757 652	16 001 409	16 379 959	16 689 321	17 757 333	18 521 500
Produit Fnb	20 683	22 211	22 540	22 738	20 757	28 021	24 058
Total du produit	18 964 296	20 119 324	20 530 739	21 015 881	21 310 499	22 852 857	23 624 763
Évolution du produit		6,09%	2,04%	2,36%	1,40%	7,24%	3,38%
Augmentation des taux de fiscalité	0,00%	3,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	3,50%
Rôles supplémentaires *	287 129	27 398	22 891	24 306	25 364	29 073	116 412

* Les rôles supplémentaires correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux au titre d'erreurs ou d'omissions intervenues au cours des années précédentes.

Evolution 2010-2017 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Évolution des taux	0,0%	3,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,0%	3,5%
Évolution revalorisation des bases (LF)	1,2%	2,0%	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%
Évolution physique	0,5%	1,1%	0,2%	0,6%	0,5%	1,3%	0,2%

Le détail de la fiscalité directe :

En €	CA 2015	Budget 2016 (BP+DM)	CA 2016	% évolution CA16 / CA15
Taxe d'Habitation	5 067 503	5 319 736	5 079 205	0,23%
Taxe Foncière	17 757 333	18 293 724	18 521 500	4,30%
<i>Dont part économique</i>	<i>6 508 380</i>	<i>6 704 977</i>	<i>6 832 147</i>	<i>4,97%</i>
<i>Dont part ménage</i>	<i>11 248 953</i>	<i>11 588 747</i>	<i>11 689 353</i>	<i>3,92%</i>
Foncier non bâti	28 021	26 366	24 058	-14,14%
Total	22 852 857	23 639 826	23 624 763	3,38%
Rôles supplémentaires *	28 533		116 412	

* Les rôles supplémentaires correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux au titre d'erreurs ou d'omissions intervenues au cours des années précédentes.

Le produit fiscal a progressé de 3,38% par rapport à 2015 passant de 22,85 M€ à 23,62 M€ soit une augmentation en valeur de 0,77 M€ expliquée par :

- L'évolution nominale dont l'actualisation est votée chaque année dans le cadre de la Loi de finances qui enregistre +1% en 2016.
- L'évolution physique des bases (taxe habitation, foncier bâti et non bâti) avec une variation de +0,2%. (Voir explication ci-après)
- Une augmentation proportionnelle des 3 taux communaux de fiscalité directe de 3,5%

L'évolution physique des bases d'imposition entre 2015 et 2016 s'explique :

Sur la taxe d'habitation (TH), nos bases passent de 44 805 510 € à 43 374 934 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que : la revalorisation des bases (loi de finances) de +1% en 2016 (+ 448 055), l'exonération « vieux parents » ou « ½ part veuves » (- 1 707 395), des rôles complémentaires (+ 80 580), et une évolution physique des bases négatives (-251 816 soit -0,56%) expliquée en partie par une baisse du nombre de contribuables taxés passant de 19679 en 2015 à 19613 en 2016.

Bases d'imposition	CA 2015	Revalorisation des bases loi de finances 2016 = +1%	Exonération vieux parents ou ½ part veuves	Rôles complémentaires*	Évolution physique	CA 2016
Taxe habitation	44 805 510	448 055	-1 707 395	80 580	-251 816	43 374 934

* Les rôles complémentaires correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux suite à des omissions intervenues au cours de l'exercice.

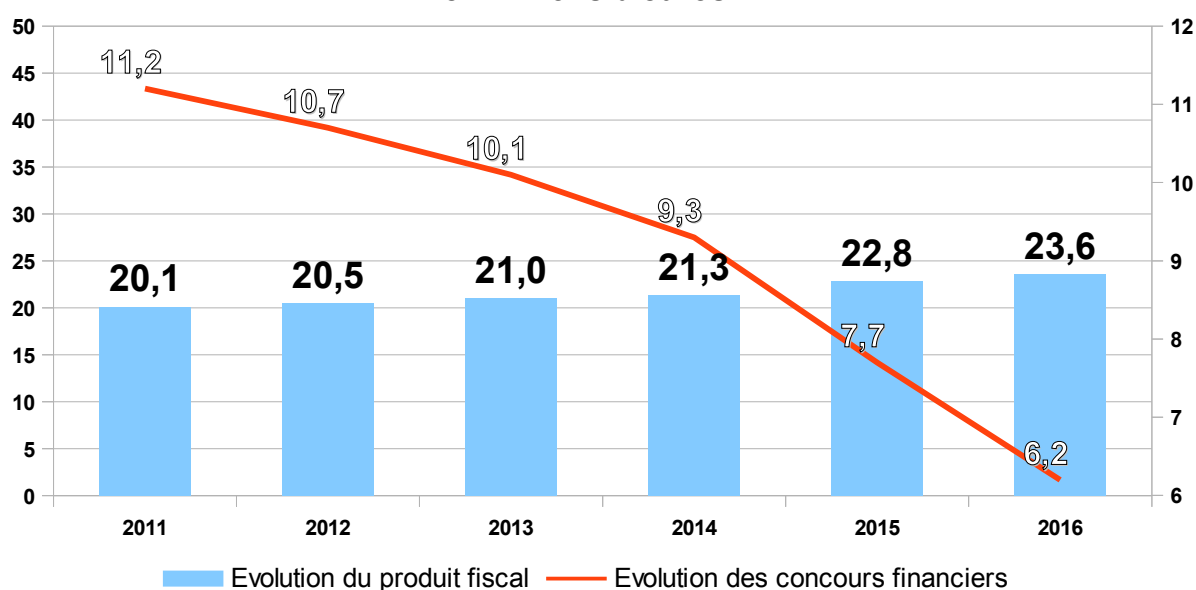
Sur la taxe foncière (FB) , nos bases passent de 44 672 536 € à 45 020 662 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que la revalorisation des bases (loi de finances) de +1% en 2016 (+ 446 725), l'exonération des bailleurs sociaux sur les 3 nouveaux quartiers politique de la ville (- 626 706), des rôles complémentaires (+ 326 359) et une évolution physique des bases (201 748 soit +0,45%). Hors exonération des bailleurs sociaux sur les 3 nouveaux quartiers en politique de la ville, les bases d'imposition de foncier bâti auraient progressé de 1,8%.

Bases d'imposition	CA 2015	Revalorisation des bases loi de finances 2016 = +1%	Exo 3 nouveaux quartiers politique de la ville	Rôles complémentaires*	Évolution physique	CA 2016
Taxe Foncière	44 672 536	446 725	-626 706	326 359	201 748	45 020 662

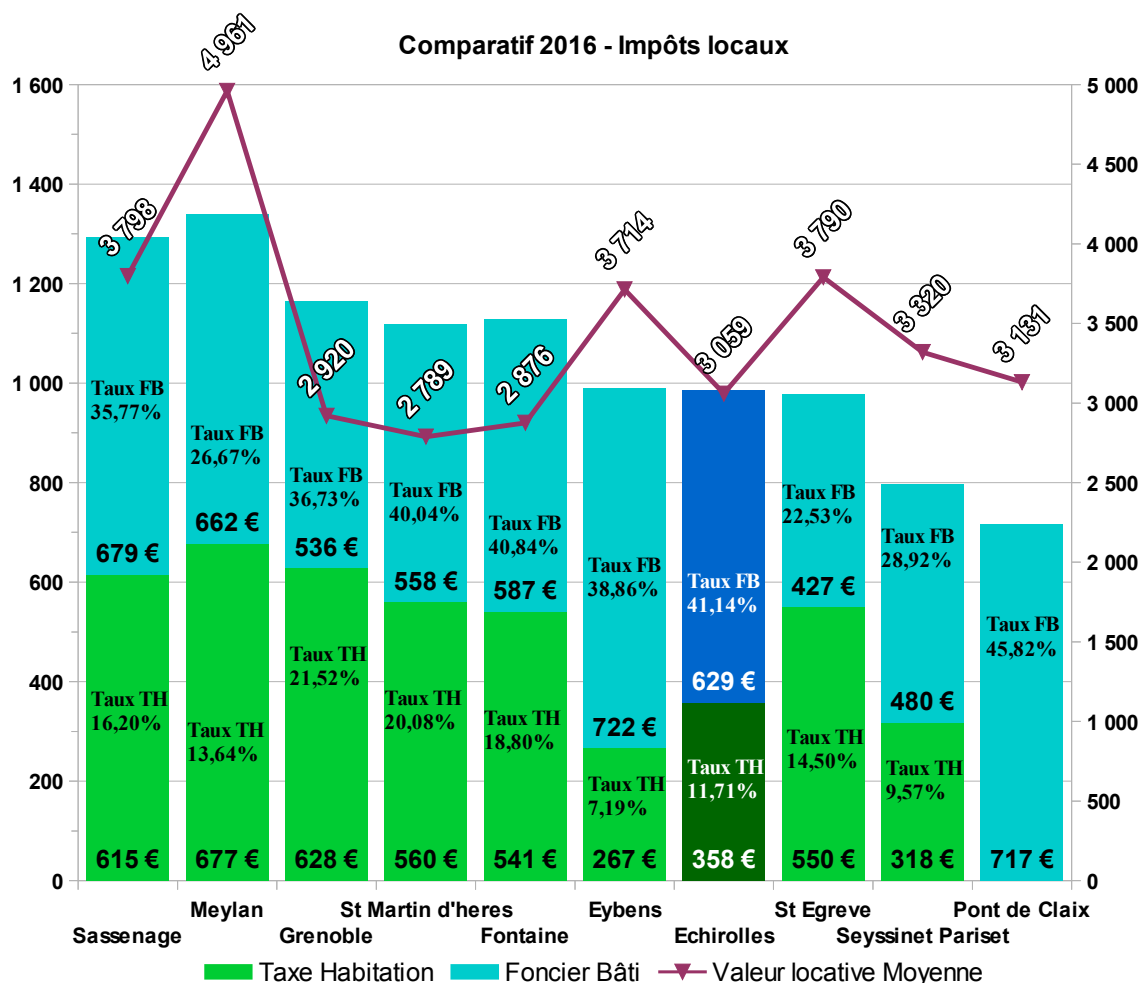
* Les rôles complémentaires correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux suite à des omissions intervenues au cours de l'exercice.

Évolution du produit fiscal et des concours financiers. Entre 2011 et 2016 le produit fiscal progresse de 3,5 M€ alors que les concours financiers effectuent un repli de 5 M€ sur la même période.

Comparatif de l'évolution du produit fiscal et des concours financiers de 2011 à 2016 en Millions d'euros



Comparatif 2016 sur un panel de communes de la Métropole. Cette situation à l'échelon local montre bien que l'évaluation des bases de la commune d'Échirolles se situe à un niveau faible au regard des autres communes voisines de taille comparable ce qui explique le faible niveau de produit par habitant malgré un niveau de taux de TFPB élevé.



Pour comparer les communes de la même manière, les abattements de taxe d'habitation n'ont pas été pris en compte au contraire de 2015.

Analyse de la part des recettes de fiscalité dans les recettes de fonctionnement

Ces chiffres, ramenés au poids des recettes de fonctionnement, permettent de comparer la Ville à la moyenne nationale de la strate. Toutefois les moyennes nationales sont calculées en intégrant le produit des cessions immobilières dans les recettes de fonctionnement. La part relative du produit fiscal est donc sujet à des variations qui peuvent atteindre des proportions importantes d'une année sur l'autre et fausser la lecture des résultats.

Impôts locaux / Recettes de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Échirolles	34,86%	33,50%	36,02%	36,80%	36,41%	40,80%	43,20%
Total 20 000 à 49 999 habitants*	36,78%	36,68%	37,56%	37,78%	38,55%	39,29%	

*Sources : DGFIP, DGCL

Ce ratio de structure est le rapport entre les impôts locaux sur les recettes de fonctionnement. Pour 2016, l'augmentation du ratio pour Échirolles est expliquée par l'augmentation du produit fiscal et la forte baisse des recettes réelles de fonctionnement.

2-1-2 La fiscalité indirecte

En 2016, le produit de la fiscalité indirecte s'élève à 1 554 315 euros, en augmentation de 9,47% par rapport à 2015 et représente 2,96% des recettes de gestion. Cette augmentation est expliquée principalement par une reprise du dynamisme des droits de mutation après une année 2015 moins active. Mais aussi par une progression de la taxe sur l'électricité et des autres droits. La taxe locale sur la publicité extérieure est moins dynamique et baisse de 10%.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) est de 100,44%.

Le produit fiscal relatif aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est soumis à d'importantes variations liées à la conjoncture économique. Cet impôt est supporté pour l'essentiel par les ménages, car près de 80% du produit des droits de mutation provient de l'immobilier d'habitation et 20% des transactions professionnelles. Les recettes des droits de mutation dépendent en effet du nombre de transactions et des prix de l'immobilier.

Produit des impôts indirects en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	728 012	764 699	752 279	747 273	947 293	623 148	753 359
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	483 045	491 386	516 863	535 577	531 052	507 044	529 378
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	247 201	255 546	263 547	268 186	256 000	239 990	216 948
Autres – droits de place, droits de stationnement, ...	42 489	39 564	47 587	55 777	54 876	49 702	54 631
Total	1 500 747	1 551 195	1 580 276	1 606 813	1 789 221	1 419 884	1 554 315
% Évolution		3,36%	1,87%	1,68%	11,35%	-20,64%	9,47%

2-2 Les concours financiers

Depuis 2011, la ville d'Échirolles est confrontée à une baisse considérable des concours financiers suite, d'une part, à la réforme de 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle et la réforme du mode de calcul des potentiels financiers et d'autre part, au pacte de responsabilité et de solidarité du gouvernement avec une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017.

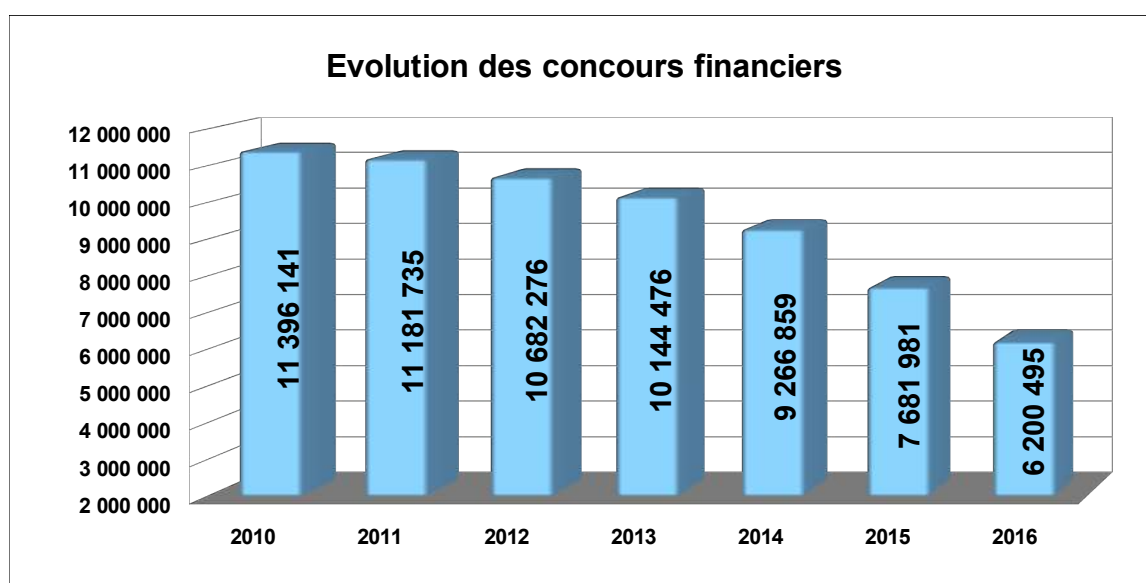
En 2016, la baisse des concours financiers, pour la ville, représente 1 481 486 € par rapport à 2015 soit une baisse de 19,3%. Les concours financiers représentent 11,84% des recettes de gestion alors qu'ils représentaient **14,36% en 2015 et 23% en 2010**.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État avec : la dotation globale de fonctionnement, les dotations de compensations fiscales, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Les variations montrent des baisses importantes de 2014 à 2016 principalement sur la dotation globale de fonctionnement (part dotation forfaitaire) liées à la participation de la commune au redressement des comptes publics.

Chaque ligne du tableau ci-dessous est expliquée en détail dans les pages qui suivent.

Concours financiers en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation globale de fonctionnement (État)	8 402 527	8 556 433	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777
Compensation sortie dotation nationale de péréquation (État)			293 877	244 898	163 265	0	0
Compensations fiscales (État)	1 263 832	1 299 650	1 189 466	1 083 031	949 749	880 806	823 283
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Conseil Départemental)	1 729 782	1 325 652	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849
Contribution à la péréquation horizontale (FPIC)			-25 296	-115 329	-147 789	-169 675	-312 414
Total concours financiers	11 396 141	11 181 735	10 682 276	10 144 476	9 266 859	7 681 981	6 200 495
Évolution en %	5,6%	-1,9%	-4,5%	-5,0%	-8,7%	-17,1%	-19,3%



2-2-1 La dotation globale de fonctionnement

En 2016, la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 5 253 777 euros, en baisse de 18,24% par rapport à 2015. Cette baisse est principalement expliquée par la réduction de la dotation forfaitaire imputable à la contribution de la réduction des déficits publics de 2016.

La dotation forfaitaire : Pour 2016, elle s'élève à 3 314 249 € soit une baisse en valeur de 1 191 465 € par rapport à 2015 (-26,4%). Elle est calculée à partir de la dotation forfaitaire 2015 diminué de :

- **la part dynamique de la population** -18 455€ (population DGF 2015 = 36286 et population DGF 2016 = 36119),
- **la part écrêtement** -135 171 € liée à l'application d'un écrêtement de 3% de la dotation n-1 (application du taux maximum à Échirolles en raison de son potentiel fiscal élevé)
- **la part contribution de la commune au redressement des finances publiques** -1 037 839 €

La dotation de solidarité urbaine (DSU) : elle s'élève à 1 939 528 € en progression de +1% par rapport à 2015. Cette progression est expliquée par un abondement de l'enveloppe globale de 180 millions d'euros par le gouvernement sans modification du mode de calcul. Le classement de la ville était en 2014 au rang 271, en 2015 au rang 251 et en 2016 au rang 268. Seules les 250 premières communes sont éligibles à la DSU Cible.

La compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation (DNP). Le potentiel financier de la commune étant supérieur à celui de la strate, la ville d'Échirolles est sortie du dispositif depuis 2011. L'extinction de la DNP s'est faite par une perte lissée, 90% de 2011 en 2012, 75% de 2011 en 2013, 50% de 2011 en 2014 et sortie du dispositif en 2015.

Les autres dotations correspondent au recensement pour 7 368 € et aux titres sécurisés pour 15 090 €.

Dotation globale de fonctionnement en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire	6 504 781	6 414 309	6 313 685	6 201 836	5 717 424	4 505 714	3 314 249
Dotation de solidarité urbaine de droit commun	1 465 753	1 645 364	1 846 459	1 878 772	1 903 196	1 920 325	1 939 528
Dotation de solidarité urbaine « cible »	155 295	170 230	0	0	0	0	0
Dotation nationale de péréquation	276 698	326 530					
Total DGF	8 402 527	8 556 433	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777
Évolution en %	0,00%	1,83%	-4,63%	-0,97%	-5,69%	-15,68%	-18,24%
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation			293 877	244 898	163 265	0	0
Autres dotations (dotations instituteurs, titres sécurisés, recensement...)	30 065	43 223	33 061	27 905	17 937	22 997	22 458

2-2-2 Les compensations fiscales

Elles correspondent à des concours financiers versés aux collectivités territoriales pour les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation (TH), le foncier bâti (FB) et non bâti (FNB) et la taxe professionnelle (TP).

Hormis la compensation sur la taxe d'habitation et la compensation de l'abattement de 30% de taxe foncière sur les locaux appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM en quartiers prioritaires de la politique de la ville, les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers aux collectivités territoriales. Les compensations sur le foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle poursuivent leur repli en 2016 à hauteur d'environ 30% par rapport à 2015.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation concerne les personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées en 2015 par le taux de TH communale de 1991 (6,12%). La commune ne reçoit donc aucune compensation sur la part de produit fiscal qui résulterait de l'augmentation des taux de TH survenue entre 1991 et 2016. Par conséquent, chaque année, les collectivités territoriales ayant augmenté le taux de taxe d'habitation par rapport à 1991, ne sont pas intégralement compensées par l'État de la perte de recette due à cette exonération. Le calcul se fait sur les bases N-1, la compensation 2016 correspond aux bases exonérées 2015 soit 273 013 euros (Bases 4 460 993 X taux de 1991 = 6,12%). **La perte pour la commune avec les taux 2016 (11,71%) est de 249 369 euros.**

En 2016, les compensations fiscales s'élèvent à 823 283 euros et représentent 1,57% des recettes de gestion, en progression globale de 3,91% par rapport à 2015.

Compensations fiscales en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Compensation taxe habitation DCTH	288 559	296 392	301 651	293 669	312 646	349 004	273 013
Compensation foncier bâti et non bâti DCFB	471 878	514 063	498 179	463 330	380 482	273 753	406 485
Compensation dotation unique DCTU	503 395	466 091	389 636	326 032	256 621	169 542	143 785
	1 263 832	1 276 546	1 189 466	1 083 031	949 749	792 299	823 283
Évolution en %	0,00%	1,01%	-6,82%	-8,95%	-12,31%	-16,58%	3,91%
Compensation TH versée à tort						88 507	

2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et le FDPTP

Un rappel sur la Réforme de la taxe professionnelle et le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Avant 2011, le FDPTP était alimenté par une part de taxe professionnelle constituée par des écrêtements sur les établissements dont les bases de TP par habitant de la commune d'implantation étaient supérieures à deux fois la moyenne nationale et par des prélèvements spécifiques aux EPCI à taxe professionnelle unique. Le FDPTP était réparti par les Conseils Départementaux avec pour objectif la réduction des écarts de richesse entre collectivités territoriales et leurs groupements.

Échirolles bénéficiait de 2 parts,

- une part pour communes dites « concernées »

Les communes dites « concernées » sont essentiellement celles accueillant au moins 10 salariés de l'établissement écrêté représentant avec leur famille au moins 1% de la population communale.

- une part pour communes dites « défavorisées »

Les communes dites « défavorisées » sont celles considérées comme telles par le Conseil Départemental au regard de la faiblesse de leur potentiel fiscal.

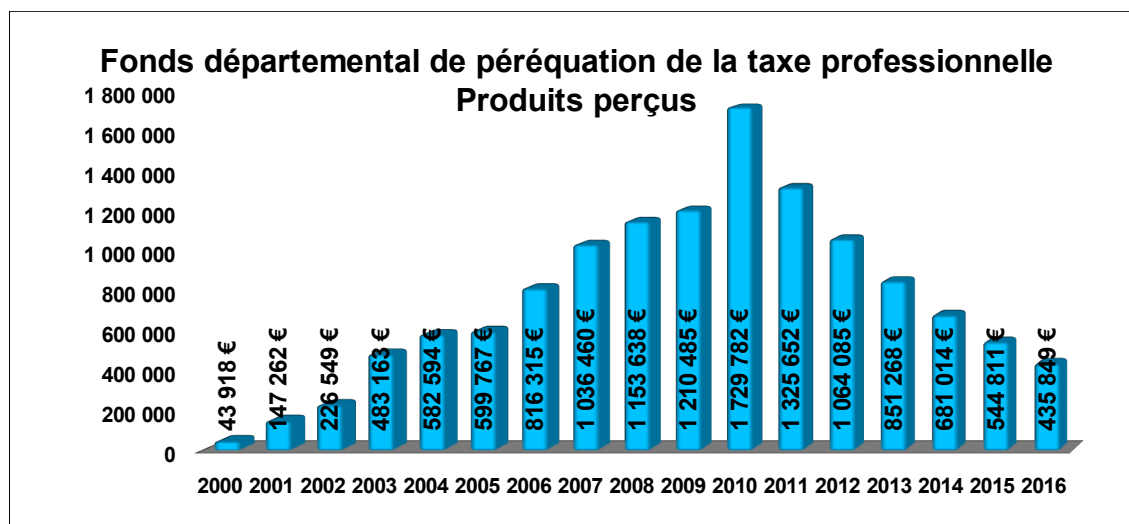
Depuis 2011, la part du FDPTP « communes concernées » est compensée par la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle DCRTP (recette non fiscale) et le fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État. Le produit du FNGIR et du DCRTP est égal à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP « communes concernées ». **Il s'agit d'une dotation figée.**

La part du FDPTP « communes défavorisées » est alimentée par une dotation de l'État mais reste répartie par le Conseil Départemental. Cependant, la répartition intègre le potentiel fiscal 4 taxes, indicateur de richesse très défavorable pour Échirolles depuis la suppression de la taxe professionnelle.

Échirolles sort donc du dispositif par une perte lissée (- 20% chaque année de l'année N-1) du FDPTP « communes défavorisées »

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) représentent 809 923 €, soit 1,55% des recettes de gestion.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	1 729 782	1 325 652	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)		296 392	241 228	245 164	245 164	245 164	245 164
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)		51 943	132 846	128 910	128 910	128 910	128 910
Total dotations	1 729 782	1 673 987	1 438 159	1 225 342	1 055 088	918 885	809 923
Évolution en %	0,00%	-3,23%	-14,09%	-14,80%	-13,89%	-12,91%	-11,86%



2.2.4 Les versements de la Métropole

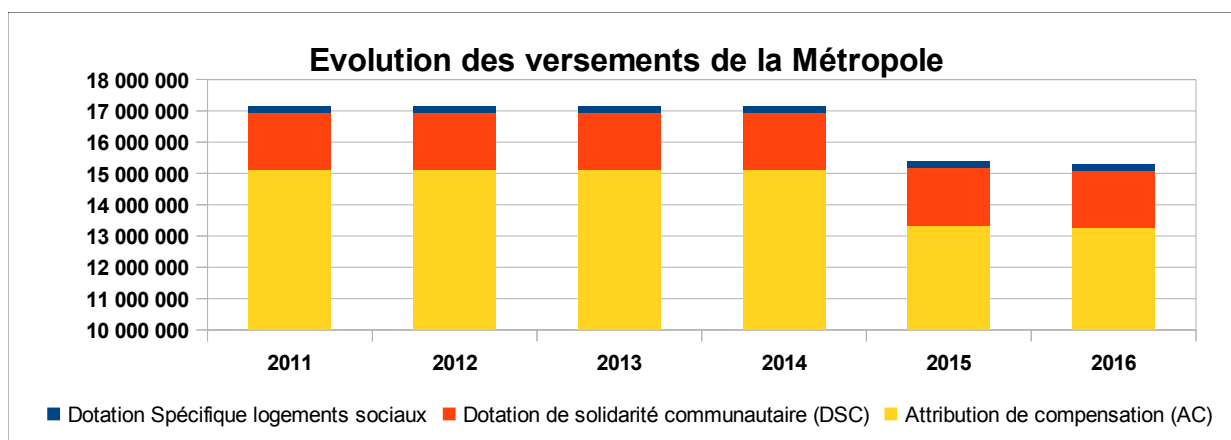
Les dotations de la Métropole sont l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC). Elles s'élèvent à 15 297 580 € et représentent 29,22% des recettes de gestion.

L'**attribution de compensation** a fait l'objet, en 2015, d'un réajustement compte tenu des travaux finalisés de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées. Son montant est passé de 15 105 355 euros en 2014 à 13 328 091 euros en 2015.

L'année 2016 a intégré quelques corrections et ajustements liés au transfert de la compétence voirie. La seule modification en terme de transfert de charges à la Métropole concerne les ouvrages d'art sur des missions d'inspection, de contrôle et d'entretien courant. Ce transfert a abouti à une charge pour la commune de 0,72 € par habitant soit 26 050 €. Notre attribution de compensation est passée en 2016 de 13 328 091 € à 13 245 471 €.

	Correction erreurs et ajustements PV transfert de voirie réalisé en 2015				Nouveau transfert 2016	
AC initiale 2015	Correction RODP hors SMTC	Correction recettes compagnie de chauffage	Correction charge nette voirie liée à la validation des PV	AC initiale 2016 après ajustement sur calculs 2015	Part fonctionnement des ouvrages d'art	AC 2016 après transfert
13 328 091	14 683	- 93 069	21 816	13 271 521	- 26 050	13 245 471

La **dotation de solidarité communautaire (DSC)** est restée figée en 2016 à 2 052 109 €. Des réflexions sont actuellement en cours sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole pour envisager un renforcement de la péréquation de cette dotation. Il convient d'être vigilant sur les critères retenus pour que cette refonte ne vienne pas pénaliser la commune. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».



2-3 Les subventions

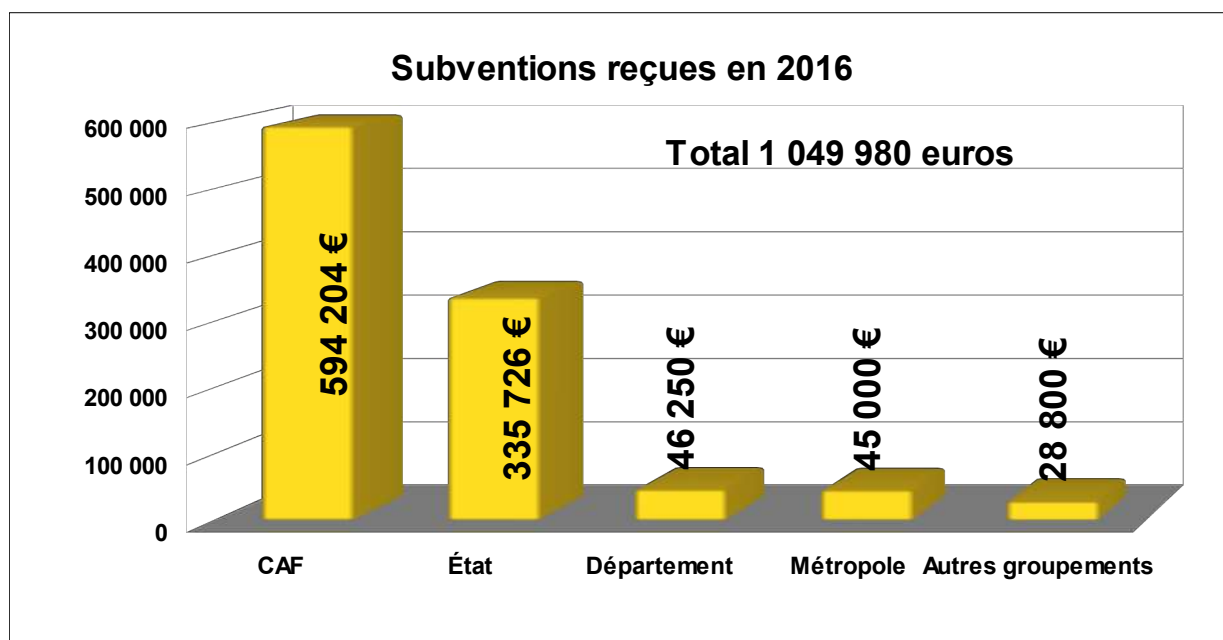
En 2016, les subventions de fonctionnement versées par les différents co-financeurs ont représenté 1 049 980 euros, soit 2 % des recettes de gestion.

Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2016 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 101,31%.

Les principales subventions se décomposent comme suit :

- 686 658 € en faveur de la politique jeunesse avec des subventions : pour le contrat jeunesse (563 855 € de la caisse d'allocations familiales CAF) et les activités loisirs (23 498 € de la CAF) , pour les actions de prévention (59 500 € de l'État) et pour des actions jeunesse (35 005 € de l'État et 4 800 € du GIP).
- 225 150 € en faveur de la politique éducative avec le fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires (197 050 €) et des subventions sur le projet d'objectif réussite éducative (24 000 € du GIP et 4 100 de la CAF).
- 71 250 € en faveur de la politique de la ville avec des subventions sur : l'égalité Femmes / Hommes (45 000 € de la Métropole et 2 500 € de la CAF) et le programme national de renouvellement urbain de la Villeneuve (23 750 €).
- 54 515 € en faveur de la politique culturelle pour des subventions sur : les actions d'accompagnement artistique et les expositions (État 11 515 €) et les actions culturelles pour les musées, Dcap, et le pôle de la lecture et de l'écrit (Département 43 000 €).
- 12 407 € de subventions diverses pour le label Cit'Ergie (3 342€ de l'agence de l'environnement et maîtrise de l'énergie), pour le programme de renouvellement urbain du Village 2 sur la concertation (3 250 € du Département), pour les élections régionales (solde 2015 pour 3 115 €), pour le lait dans les écoles (2 700 € d'Onilait).

La répartition par co-financeurs :



Entre 2011 et 2012, l'augmentation de 20% s'explique par l'intégration des recettes de la part du contrat enfance jeunesse relative aux centres de loisirs sans hébergement (CLSH) des enfants de plus de 6 ans dans le budget principal de la ville alors que le CCAS en était bénéficiaire auparavant (impact + 380 000 euros).

Les baisses de 2013 et 2014 s'expliquent principalement par un transfert des actions « politique de la ville » vers les associations mais aussi par une baisse des taux de financements des co-financeurs.

La progression de 6,96% en 2015 est expliquée par le versement du solde 2014 sur le fonds de soutien des rythmes scolaires. Pour 2016, les subventions de fonctionnement se maintiennent à hauteur de 2015 à périmètre constant, c'est à dire hors versement du solde 2014 sur le fonds de soutien des rythmes scolaires (64 083€).

En €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Subventions de fonctionnement reçues	1 123 113	1 145 490	1 376 533	1 196 114	1 038 098	1 110 319	1 049 980
Évolution en %		1,99%	20,17%	-13,11%	-13,21%	6,96%	-5,43%
Subventions de fonctionnement avec retraitement du versement sur le fonds de soutien des rythmes scolaires sur l'année 2015						1 046 236	1 049 980
Évolution en %							0,36%

2-4 Les recettes courantes

Les recettes courantes représentent 3 379 631 euros, soit 6,5% des recettes de gestion.

Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 102%.

Pour comparer 2016 à 2015, il faut retraiter les données 2015 des recettes perçues dans le cadre de la convention de gestion avec la Métropole (491 733 €) et des redevances d'occupation du domaine public 2014 perçues en 2015 (155 255 €). Après retraitement, les recettes courantes baissent de 0,1%.

Elles sont composées :

Des Produits des services : recettes d'exploitation et de différentes redevances perçues pour 2 428 106 euros. En baisse de 4,4% par rapport à 2015 retraité (2 539 459 €) soit en valeur absolue 111 353 euros. Elles correspondent :

- Aux recettes d'exploitation (restauration municipale, entrées piscine,...) et aux redevances (concessions cimetières, installation terrasses, ventes diverses) pour 1 798 821 euros soit +1,4% des produits perçus par rapport à 2015 retraité des redevances d'occupation du domaine public (1 773 838 €). Cette progression est principalement expliquée par des recettes en hausse sur la restauration municipale ;
- Au remboursement de mises à disposition de personnel et de frais divers (CCAS, Sirlysag, Objectif Sport Échirolles, Evade...) pour 629 285 euros soit -17,8% des produits perçus par rapport à 2015 retraité des conventions de gestion Métropole (765 621 €). Cette baisse est expliquée par des remboursements moins importants de mise à disposition de personnel à Évade et à Ose.

Les autres produits de gestion représentent 951 525 euros, en progression de 12,8% par rapport à 2015 (843 645 €). Cette hausse est expliquée par :

- des décalages d'encaissement de loyers. Deux exercices 2015 et 2016 ont été encaissés sur 2016 pour la Mission locale (25 K€), La Rampe et le Cinéthéâtre de la Ponatière (56 K€).
- une progression des recettes des locations de salles (+24 K€).

Les recettes courantes en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits des services	2 925 636	2 999 058	3 000 227	2 866 779	3 005 795	3 186 447	2 428 106
Produits des services retraités des transferts Métropole en 2015						2 539 459	2 428 106
Évolution en %							-4,38%
Les autres produits de gestion	823 223	829 723	820 952	787 298	918 282	843 645	951 525
Évolution en %		0,79%	-1,06%	-4,10%	16,64%	-8,13%	12,79%
Total Recettes courantes	3 748 859	3 828 781	3 821 179	3 654 077	3 924 077	4 030 092	3 379 631
Évolution en %		2,13%	-0,20%	-4,37%	7,39%	2,70%	-16,14%
Total recettes courantes retraitées des transferts Métropole						3 383 104	3 379 631
Évolution en %							-0,10%

2-4 Les atténuations de charges

Elles correspondent aux remboursements des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie et aux remboursements des contrats aidés tels que les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir.

En 2016, les atténuations de charges représentent 415 712 euros, soit 0,8% des recettes de gestion.

Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 99,4%.

Les atténuations de charges en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Remboursement par assurance et/ou CPAM pour le personnel	298 404	281 248	272 052	249 068	179 038	218 368	214 113
Contrat aidés – CUI (contrat unique d'insertion)				26 451	56 025	28 930	33 832
Emplois d'avenir				51 809	213 865	177 069	167 767
Atténuations de charges	298 404	281 248	272 052	327 328	448 928	424 366	415 712
Évolution		-5,7%	-3,3%	20,3%	37,1%	-5,5%	-2,0%

3 – LES DEPENSES DE GESTION

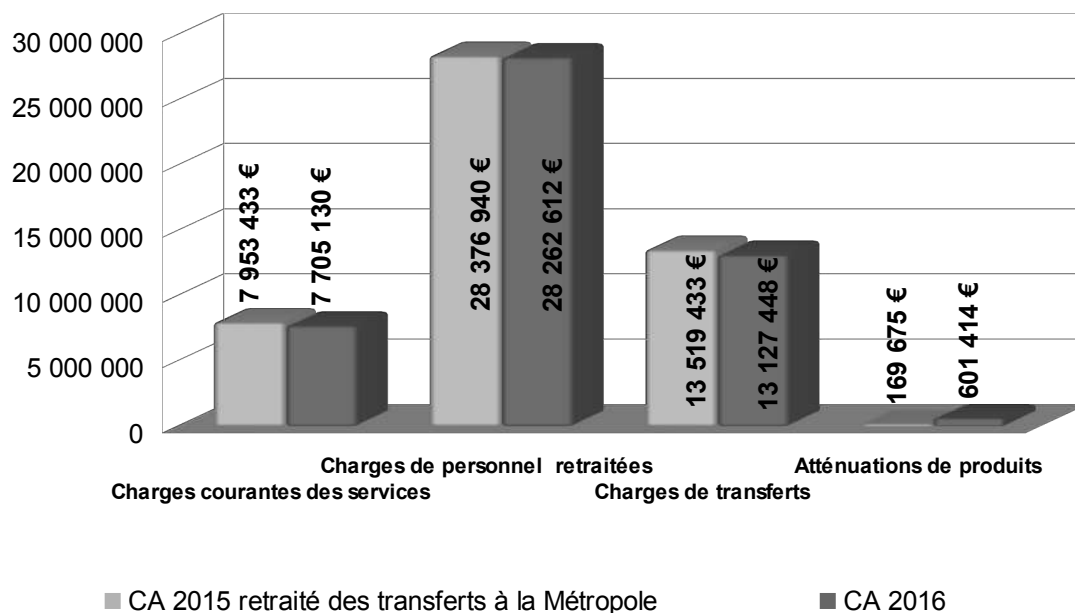
En 2016, les dépenses de gestion s'élèvent globalement à 49 696 604 euros. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2016 (BP+DM), les dépenses de gestion ont été réalisées à hauteur de 98,8%. L'évolution entre 2015 retraité des transferts par conventions de gestion à la Métropole et 2016 est de -0,65%.

Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

En €	CA 2015	CA 2015 retraité des transferts à la Métropole	Budget 2016 (BP+DM)	CA 2016	% Évolution de CA 15 retraité à CA 2016
Charges courantes des services	9 253 759	7 953 433	8 128 769	7 705 130	-3,12%
Charges de personnel retraitées	28 711 582	28 376 940	28 321 590	28 262 612	-0,40%
Charges de transferts	13 532 969	13 519 433	13 233 524	13 127 448	-2,90%
Atténuations de produits	572 092	169 675	601 414	601 414	254,45%
Total dépenses de gestion	52 070 402	50 019 481	50 285 297	49 696 604	-0,65%

Répartition des dépenses de gestion et comparatif avec 2015 retraité.

Comparatif 2015 / 2016 des dépenses de gestion

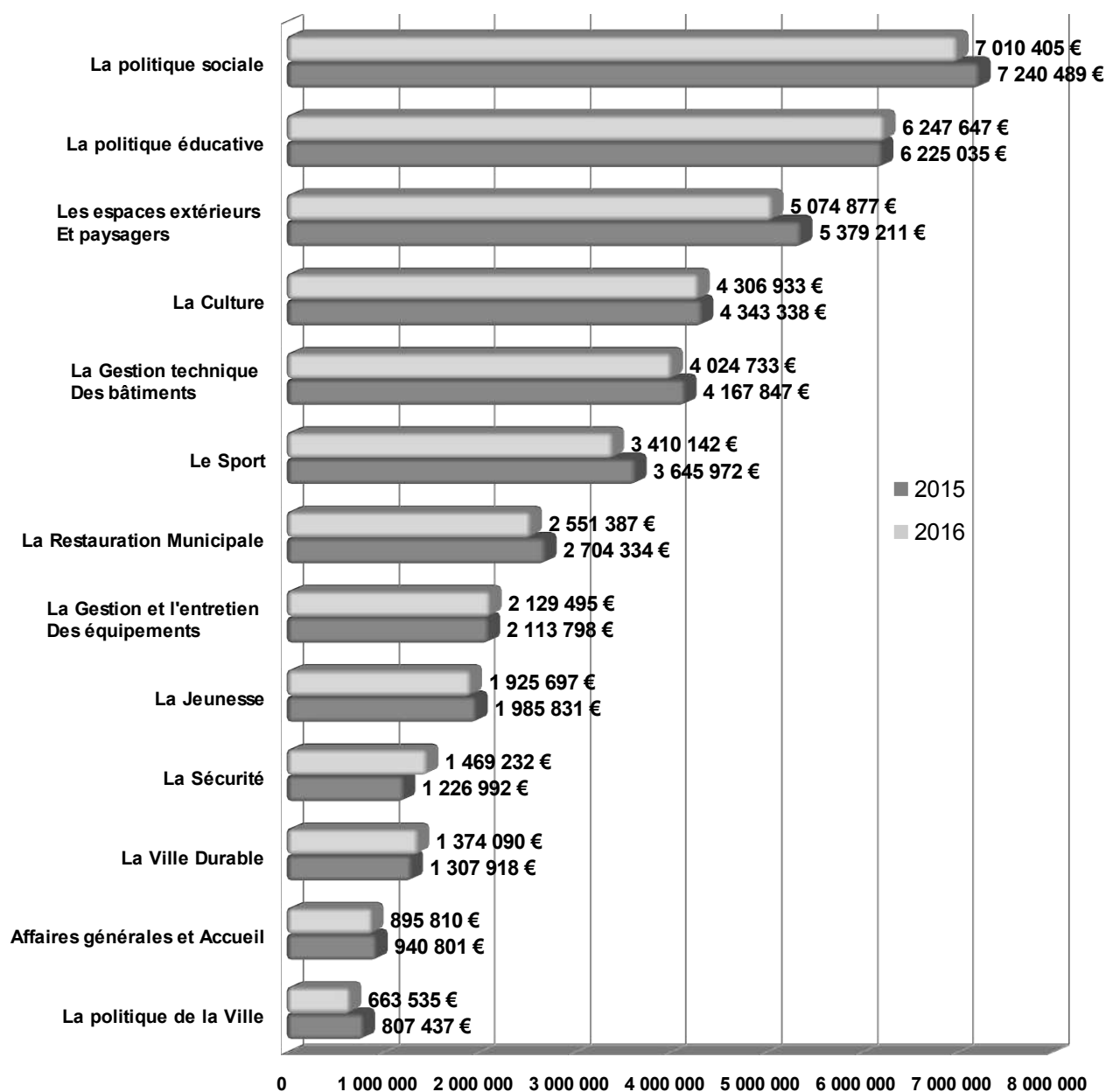


La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012) et les charges de transferts (chapitre 65). Le découpage tient compte des réorganisations et transferts des directions et des services. Cette répartition ne peut être comparée à la répartition présentée dans le rapport de présentation « Arrêté des comptes 2015 ».

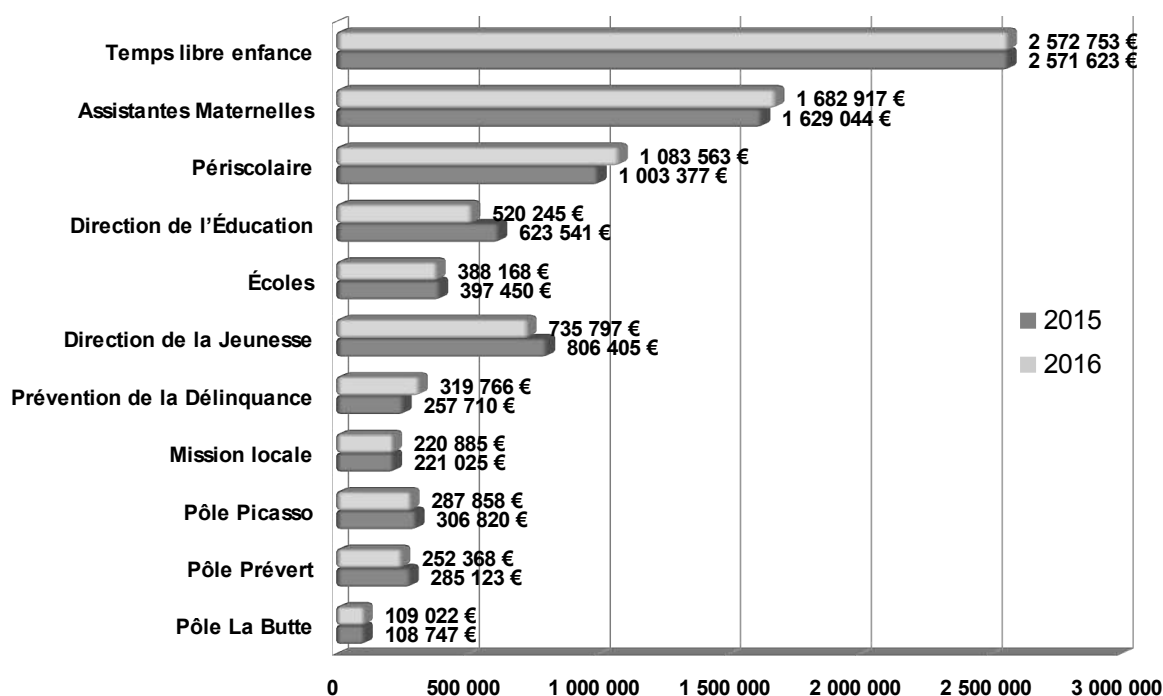
Les fonctions ressources à hauteur de 8M€ ne sont pas présentées dans les graphiques ci-dessous et correspondent principalement aux services : ressources humaines 1,9M€, finances et commande publique 1,8M€, informatique et téléphonie 1,3M€, communication 0,7M€, direction générale 0,6M€, puis documentation archives, reprographie courrier, ...

Les principales variations sont expliquées par le travail de redéfinition et de maîtrise des moyens avec une baisse de 3,1% des charges de services et une baisse de 2,9% des charges de transferts. Les charges de personnel prennent en compte l'augmentation du point d'indice à partir de juillet 2016 de +0,6%.

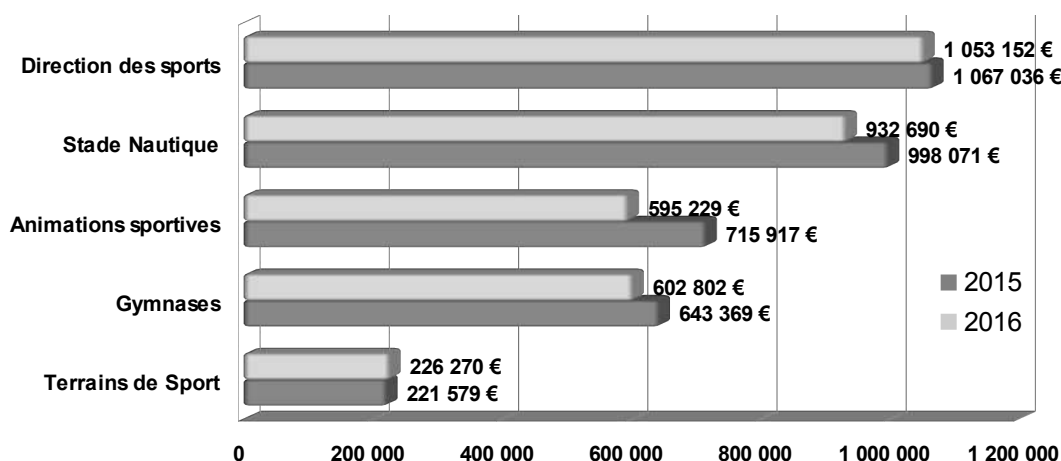
Répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement



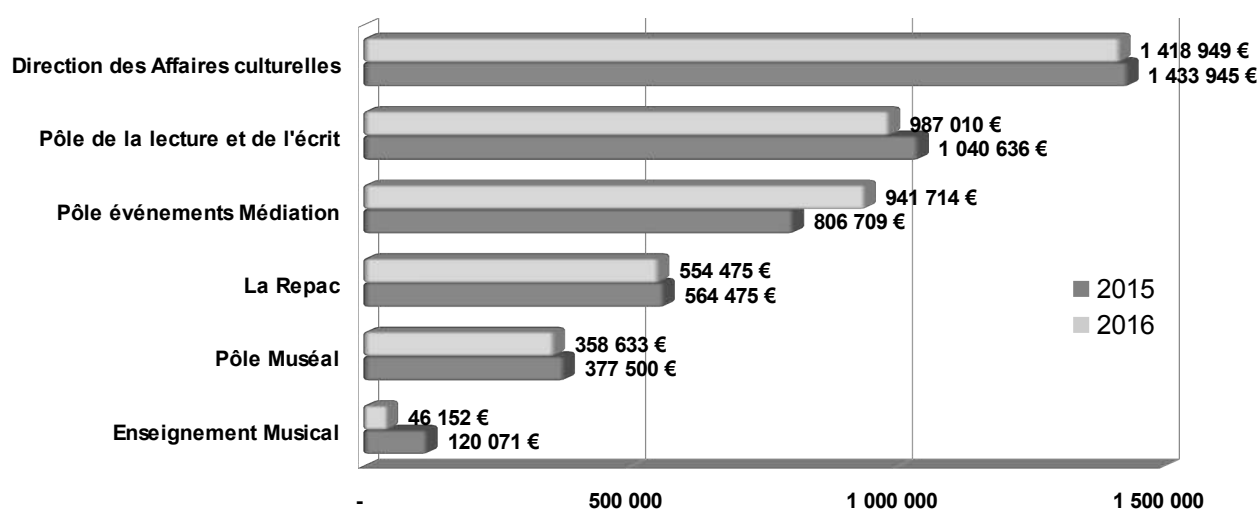
La Politique éducative, enfance et jeunesse par service



La politique sportive par service



La politique Culturelle par service



3-1 Les charges courantes des services

Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 7 705 130 euros et représentent 15,5% des dépenses de gestion.

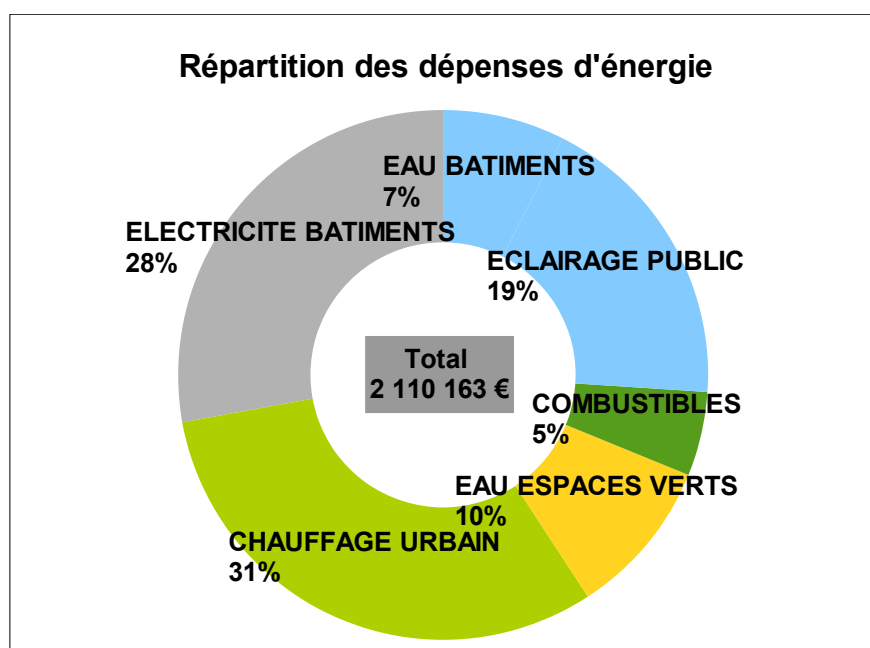
Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 94,8%.

En 2016, les charges courantes des services baissent de 3,1% soit en valeur absolue 248 303 € par rapport à 2015. Cette baisse est principalement expliquée par le travail de redéfinition et de maîtrise des moyens, la rationalisation de la politique d'achat de la ville et une meilleure organisation de mise en concurrence, tout en maintenant un service public de qualité.

Les fluides se maintiennent au niveau de 2015 mais intègrent les augmentations de tarifs et les modifications de surface.

Pour pouvoir comparer 2016, les données de 2010 à 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.

Les Charges Courantes En €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses courantes hors fluides	7 575 598	6 840 258	6 597 457	6 167 188	6 176 527	5 842 172	5 594 967
Évolution	0,00%	-9,71%	-3,55%	-6,52%	0,15%	-5,41%	-4,23%
Fluides	2 183 758	2 284 371	2 032 658	2 313 306	2 263 503	2 111 261	2 110 163
Évolution	0,00%	4,61%	-11,02%	13,81%	-2,15%	-6,73%	-0,05%
Charges courantes retraitées des services	9 759 356	9 124 629	8 630 115	8 480 494	8 440 030	7 953 433	7 705 130
Évolution		-6,50%	-5,42%	-1,73%	-0,48%	-5,77%	-3,12%
Transfert Métropole – Voirie...	68 615	83 281	61 474	69 414	82 330	84 599	0
Transfert Métropole – Eau						1 215 726	0
Total chapitre 011 – Charges courantes des services	9 827 971	9 207 910	8 691 589	8 549 908	8 522 360	9 253 758	7 705 130



La part des charges courantes des services dans le total des dépenses de fonctionnement reste très inférieure à celle constatée dans les villes de taille équivalente. Le total des dépenses de fonctionnement prend en compte les mouvements d'ordre donc les mouvements sur les cessions d'immobilisation. Ces dernières sont très variables d'une année sur l'autre et peuvent modifier les ratios ou certains indicateurs.

Charges courantes / Dépenses de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Échirolles	18,35%	16,26%	15,81%	15,36%	14,71%	14,39%	14,09%
Communes 20 / 50 000 habitants	21,66%	21,57%	21,75%	21,95%	21,46%	20,71%	

*Sources : DGFIP, DGCL

3-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 28 262 612 euros et représentent 56,9% des dépenses de gestion. Pour pouvoir comparer 2016, les données de 2014 à 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole mais aussi du transfert du service prévention du budget du CCAS vers le budget de la Ville.

Transfert de personnel	2014	2015	2016
Charges de personnel avant transferts	29 185 713	28 711 582	28 262 612
Transfert Métropole Eau Voirie Économie	-389 326	-334 642	0
Transfert CCAS Ville dont Service Prévention	110 800	0	0
Charges de personnel retraités des transferts	28 907 187	28 376 940	28 262 612
Évolution		-1,83%	-0,40%

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,8%.

L'important travail sur la masse salariale accompli en 2015 (-1,08%) s'est poursuivi en 2016 (-0,4%). Ces résultats ont été obtenus grâce au contrôle de gestion renforcé, à l'effort des services pour adapter leur activité et maîtriser les coûts, aux remplacements limités des absences et à des départs en retraite non remplacés. La méthodologie d'élaboration du budget par enveloppe et l'instruction rigoureuse des demandes de recrutement et de renfort à l'aide des indicateurs définis (mensualité, coefficient de remplacement, postes fonctionnels) ont contribué à ces résultats.

Pour 2016, les charges de personnel baissent de 0,4% soit en valeur absolue 114 328 € et s'expliquent par les variations suivantes : +246 062 € sur le Glissement vieillesse technicité, -90 000 € sur le transfert de la médecine du travail vers le chapitre 011 charges courantes, -30 000 € sur la diminution des heures supplémentaires et -240 390 € sur l'impact des mesures prises en 2015 en année pleine sur 2016 et les mesures prises en 2016.

En €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Les charges de personnel	27 116 177	27 303 182	27 748 922	28 564 831	29 185 713	28 711 582	28 262 612
Évolution		0,69%	1,63%	2,94%	2,17%	-1,62%	-1,56%
Les charges de personnel retraitées					28 907 187	28 376 940	28 262 612
Évolution						-1,83%	-0,40%

Les charges de personnel de la Ville **représentent 51,69% des dépenses totales de fonctionnement**. Le total des dépenses de fonctionnement prend en compte les mouvements d'ordre donc les mouvements sur les cessions d'immobilisation. Ces dernières sont très variables d'une année sur l'autre et peuvent modifier les ratios ou certains indicateurs.

Charges de personnel / Dépenses de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Échirolles	50,74%	48,24%	50,56%	51,20%	50,20%	50,93%	51,69%
Communes 20 / 50 000 habitants	54,70%	53,97%	54,03%	54,32%	55,29%	55,85%	

*Sources : DGFIP ; DGCL

3-3 Les charges de transfert

Les charges de transfert retraitées s'élèvent à 13 127 448 euros et représentent 26,4% des dépenses de gestion. Pour pouvoir comparer 2016 , les données de 2010 à 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,2%.

Elles sont composées de l'aide financière accordée par la Ville à ses opérateurs (CCAS, RépAC, EVADE, Mission Locale Sud-Isère et syndicats intercommunaux) et aux associations communales.

En 2016, les charges de transfert baissent de 2,99% soit en valeur absolue 404 557 € par rapport à 2015. Cette baisse est expliquée par le transfert au cours de l'année 2016 d'une partie de la subvention au centre du graphisme pour 100 000 € et par les efforts réalisés par l'ensemble des opérateurs de la ville, des syndicats intercommunaux et l'ensemble du tissu associatif pour respecter le cadrage annoncé lors de la préparation budgétaire.

Les charges de transfert en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, Evade, Msi)	8 495 470	8 371 276	9 471 300	9 369 000	10 341 000	9 834 465	9 605 432
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 785 300	1 714 389	1 634 474	1 693 823	1 754 640	1 769 771	1 717 856
Subventions au tissu associatif	1 497 220	1 469 897	1 576 723	1 505 344	1 508 532	1 411 393	1 272 505
Autres dépenses de transfert	648 556	556 895	541 052	511 780	523 789	516 376	531 655
Total charges de transfert	12 426 546	12 112 457	13 223 549	13 079 947	14 127 961	13 532 005	13 127 448
Évolution		-2,53%	9,17%	-1,09%	8,01%	-4,22%	-2,99%
Transfert Métropole Subventions Économie	8 444	8 444	8 836	9 500	9 536	13 536	0

3-3-1 Les subventions aux opérateurs de la Ville (hors syndicats intercommunaux)

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, RéPAC) ou ceux dans lesquels elle a pris un engagement contractuel avec des incidences financières élevées dans le cadre de politiques publiques déléguées (Evade, MLSI).

En 2016, ces subventions s'élèvent à 9 605 432 euros, en baisse de 229 033 euros par rapport à 2015 soit -2,33%.

La baisse de la subvention au CCAS de 2,2% est expliquée par le transfert du budget CCAS vers le budget de la Ville des dépenses de personnel dont le service prévention. La subvention a EVADE baisse de 3,06% conformément au cadrage annoncé, la subvention à la RéPAC baisse de 1,77% et la subvention à la Mission Locale est stable.

Subventions aux opérateurs en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CCAS	5 868 300	5 848 300	6 698 300	6 500 000	7 070 000	6 756 430	6 607 875
EVADE	1 867 959	1 754 820	1 981 000	2 091 000	2 450 000	2 303 000	2 232 522
RéPAC	543 035	557 342	571 000	557 000	597 000	564 475	554 475
Mission locale Sud Isère	216 176	220 814	221 000	221 000	224 000	210 560	210 560
Total Subventions aux opérateurs	8 495 470	8 381 276	9 471 300	9 369 000	10 341 000	9 834 465	9 605 432
Évolution		-1,34%	13,01%	-1,08%	10,37%	-4,90%	-2,33%

3-3-2 Les participations aux opérateurs de la Ville (syndicats intercommunaux)

En 2016, les participations intercommunales s'élèvent à 1 717 856 euros, en baisse de 2,93% par rapport à 2015 soit en valeur absolue -51 915 euros.

Les variations de subventions par syndicat : l'école de musique J Wiener CRI -2,5%, le syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques SITPI -5%, le syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise Sirlysag -1,1%, les moulins de Villancourt pas de variation, l'association départementale Isère Drac Romanche ADIDR +0,8%, le syndicat pour la réalisation du stade de football SIRSEE -6,7% et la participation à la ville de Pont de Claix pas de variation.

L'ensemble des variations amène une variation négative de 2,93% et respecte le cadrage annoncé lors de la préparation budgétaire 2016.

Subventions aux syndicats intercommunaux en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
École de musique Jean Wiener - CRI	960 368	995 000	920 000	920 000	902 500	884 300	862 000
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques - SITPI	532 174	496 040	496 040	534 004	546 576	530 903	504 088
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise - SIRLYSAG	136 669	66 436	78 274	75 340	65 998	62 038	61 343
Les moulins de Villancourt	58 345	55 000	30 000	30 000	35 000	40 000	40 000
Association départementale Isère Drac Romanche - ADIDR	47 250	47 261	45 943	48 669	49 608	52 106	52 502
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football - SIRSEE	25 000	25 000	35 000	35 000	35 000	37 500	35 000
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)						162 923	162 923
Total participations intercommunales	1 759 806	1 684 737	1 605 257	1 643 013	1 634 681	1 769 771	1 717 856
Évolution		-4,27%	-4,72%	2,35%	-0,51%	8,26%	-2,93%

Les données figurant dans les colonnes 2008 et 2009 s'entendent hors Sierzac et de 2008 à 2012 hors Symbhi.

3-3-3 Les subventions au tissu associatif de la Ville

En 2016, les subventions versées au monde associatif se sont élevées à 1 272 505 euros soit une baisse de 10,7% par rapport à 2015. Cette baisse est expliquée par le transfert au cours de l'année 2016 d'une partie de la subvention au centre du graphisme pour 100 000 € au chapitre 011 charges courantes et au transfert des subventions de l'Économie à la Métropole. En retraitant ces données, la baisse serait de 2,69% et conforme au cadrage annoncé au budget 2016.

Subventions au tissu associatif en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Comité social local	79 771	83 861	94 348	99 094	98 307	92 307	90 517
Vie associative et rel. internationales	101 694	85 524	90 926	112 084	112 266	98 614	76 361
Enseignement	103 960	89 300	98 340	93 601	85 284	64 294	63 220
Culture	210 231	213 533	207 000	232 100	233 250	235 050	151 966
Sports	678 352	642 387	664 200	743 259	753 474	711 974	672 434
Jeunesse + Prévention	166 881	195 297	181 366	168 737	174 802	162 529	173 177
Aide sociale	44 824	46 694	46 399	46 233	48 649	43 275	41 855
Environnement	3 000	8 100	8 100	7 700	2 500	2 350	2 075
Commerces							900
Économie	17 857	12 444	12 536	12 036	9 536	14 536	
Total des subventions au tissu associatif à périmètre constant	1 406 570	1 377 140	1 403 215	1 514 844	1 518 068	1 424 929	1 272 505
Évolution		-2,09%	1,89%	7,96%	0,21%	-6,14%	-10,70%

3-3-4 Les autres dépenses de transfert

En 2016, les autres dépenses de transfert se sont élevées à 531 655 euros soit une progression de 2,96% par rapport à 2015.

Elles sont constituées : des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du Conseil Municipal 381 218 €, de la participation de la ville pour le poste de directeur de la MJC Desnos 66 798 €, des charges diverses qui intègrent les admissions en non valeur 74 643 €, le dispositif Ville, Vie, Vacances 6 100 € et autres 2 896 €.

La ligne Élus progresse de 1,8% en 2016 par rapport à 2015 sur les frais de mission et de formation (2 008 € en 2015 et 7 317 € en 2016). Les admissions en non valeur intègrent principalement des créances de 2006 à 2015 sur le budget de la ville mais aussi sur l'eau potable, antérieurs au 31 décembre 2014, date du transfert à la Métropole de cette compétence.

Autres dépenses de transfert en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indemnités, cotisations et formation Élus	356 243	349 268	348 505	391 654	381 834	374 490	381 218
Poste directeur MJC Desnos	66 341	68 743	68 743	68 743	69 000	69 000	66 798
Charges diverses	225 972	138 884	123 804	51 383	72 955	72 886	83 639
Total des autres dépenses de transfert	648 556	556 895	541 052	511 780	523 789	516 376	531 655
Évolution		-14,13%	-2,84%	-5,41%	2,35%	-1,42%	2,96%

3-3-5 Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation entre territoires (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. Le territoire de l'agglomération grenobloise se situe dans le second cas de figure.

La progression de l'enveloppe du fonds s'est mise en place de la manière suivante : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 et 1 milliard d'euros en 2016.

Le territoire de l'agglomération grenobloise a été prélevé à hauteur de 5 393 160 euros au titre du FPIC en 2016. Le conseil métropolitain a retenu la répartition « de droit commun », mettant à charge de la communauté d'agglomération 1 929 826 euros et à charge des communes 3 463 334 euros. En 2016, Échirolles a contribué à hauteur de 312 414 euros, soit une augmentation en valeur absolue de 142 739 euros par rapport à 2015.

4 – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2016 prennent en compte les dépenses d'équipement, les dépenses financières et les opérations pour compte de tiers.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2016	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2016	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	11 279 738	6 971 470	61,81%	3 126 561	89,52%
Dépenses financières	7 466 567	5 883 769	78,80%	90 000	80,01%
Opération pour compte de tiers	150 400	4 418	2,94%	130 761	89,88%
Total des dépenses réelles d'investissement	18 896 705	12 859 657	68,05%	3 347 322	85,77%

Les dépenses d'équipement sont détaillées et expliquées ci-dessous, elles se décomposent en quatre parties : 1 - l'entretien, la maintenance, les gros travaux sur le patrimoine actuel et les subventions d'équipement versées, 2 - les opérations nouvelles, 3 - le programme de renouvellement urbain du Village 2 et 4 - les programmes d'aménagement urbain.

Les dépenses financières correspondent au remboursement du capital de la dette pour 5 720 157 €, au remboursement annuel à l'EPFL-D (Établissement Public Foncier Local du Dauphiné) pour le bâtiment situé 6 impasse de Lorraine Ex Entreprises réunies pour 91 611 €, le versement d'une avance remboursable à Propulse de 70 000 € et l'acquisition de parts sociales à Energ'y citoyenne pour 2 000 €.

Les opérations pour compte de tiers correspondent à des travaux réalisés pour le compte de la Métropole et remboursés par convention de gestion pour 4 418 € et 130 761 € de restes à réaliser.

4-1 Les dépenses d'équipement

En 2016, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 6 971 470 euros (5 758 981 euros en 2015) soit 61,8% des crédits ouverts et en tenant compte des engagements non soldés à 10 098 032 € soit 89,5% des crédits ouverts.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2016	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2016	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	11 279 738	6 971 470	61,81%	3 126 561	89,52%

Les dépenses d'équipement se décomposent comme suit :

Une enveloppe de dépenses récurrentes réalisée à hauteur de 80,1%, en intégrant le mandaté et les engagements non soldés. Elle est constituée par :

- **L'entretien et maintenance sur le patrimoine actuel** avec principalement : les acquisitions de véhicules, de matériel, de mobilier et de logiciels informatiques ; les travaux de mises aux normes, d'amélioration thermique et autres travaux ; les travaux sur les espaces publics, l'éclairage public, les aires de jeux, le marquage au sol, les espaces verts... ;
- **Les gros travaux sur patrimoine actuel** avec principalement les travaux de réhabilitation du stade nautique, les études sur le gymnase Delaune et des travaux de gravure au cimetière de 120 toises ;

- **Les subventions d'équipement versées parmi lesquelles :** la campagne Mur/mur et la participation au Symbhi.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+D M)	CA 2016	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2016	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Entretien/maintenance sur patrimoine actuel	2 787 446	1 866 775	66,97%	521 314	85,67%
Gros travaux sur patrimoine actuel	627 228	317 974	50,70%	41 547	57,32%
Subventions d'équipement	346 200	210 994	60,95%	54 951	76,82%
Total enveloppe sur dépenses récurrentes	3 760 874	2 395 743	63,70%	617 812	80,13%

Les opérations nouvelles engagées à hauteur de 95,4% parmi lesquelles : la GUSP, le centre permanent du graphisme, les études urbaines et le site internet de la ville.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+D M)	CA 2016	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2016	% CA+ENS/ Crédits ouverts
GUSP	110 000	98 801	89,82%	0	89,82%
Centre permanent du graphisme	1 565 234	1 395 941	89,18%	127 013	97,30%
Études urbaines et réserves foncières	76 254	44 225	58,00%	2 847	61,73%
Site internet de la Ville	40 000	16 200	40,50%	23 760	99,90%
Opérations nouvelles	1 791 488	1 555 167	86,81%	153 620	95,38%

Le programme de renouvellement urbain du Village 2 engagé à hauteur de 98,5%. Les opérations 2016 ont porté sur les espaces extérieurs, l'équipement mutualisé et le multi accueil.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+D M)	CA 2016	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2016	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Espaces extérieurs – aménagement	1 072 494	296 326	27,63%	756 662	98,18%
Équipement mutualisé	2 144 571	1 614 408	75,28%	488 206	98,04%
Multi accueil	902 637	217 621	24,11%	686 389	100,15%
Programme de renouvellement urbain Village	4 119 702	2 128 355	51,66%	1 931 257	98,54%

Le programme de renouvellement urbain – Villeneuve. Les crédits budgétés à hauteur de 38 542 € sur des études et des fonds de concours ont été décalés et réinscrits au budget 2017.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+D M)	CA 2016	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2016	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Programme de renouvellement urbain Villeneuve	38 542	0	0,00%	0	0,00%

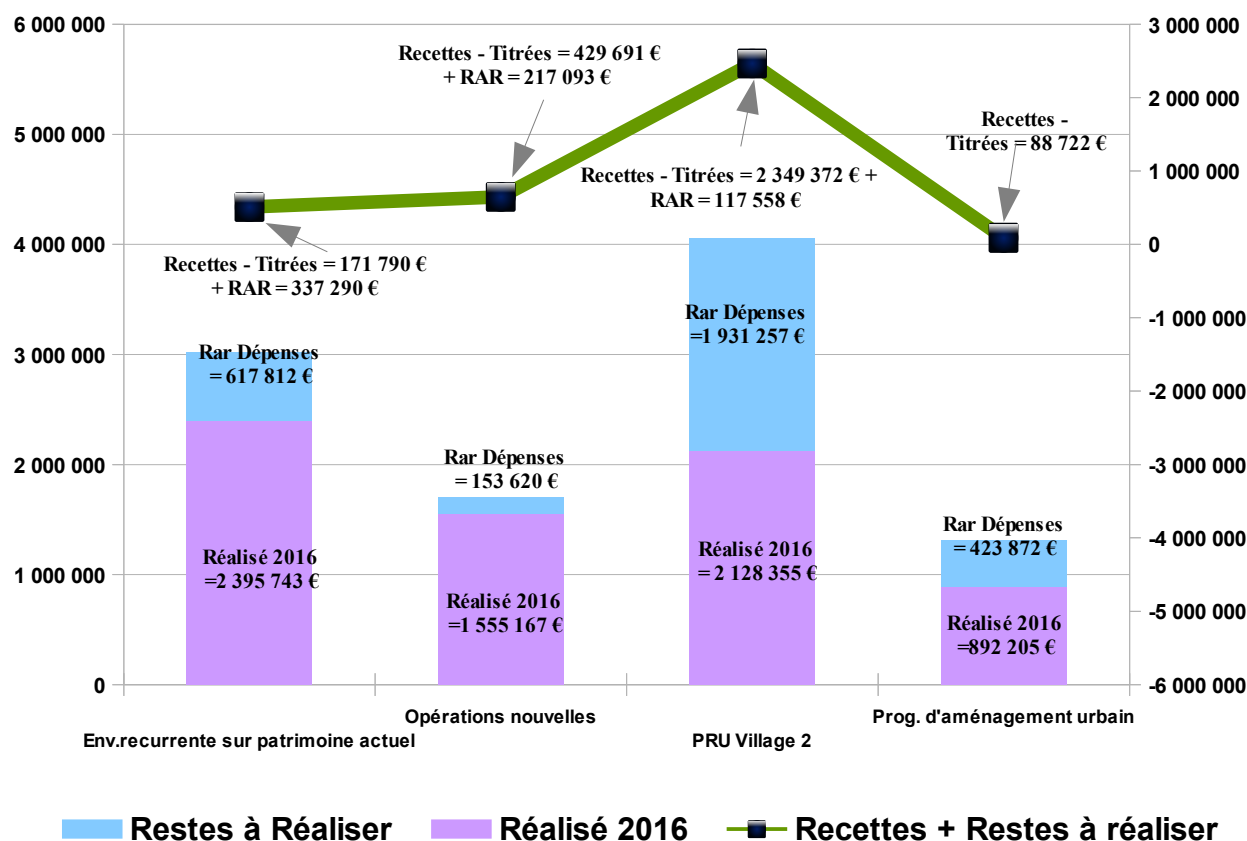
Les programmes d'aménagement urbain engagés à hauteur de 83,9% avec principalement : les opérations Kis pour 59K€, Navis pour 675K€, Sierg pour 120K€, Karting (études) pour 5K€, Via sud (études), Écureuils (clôture) pour 9K€,

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2016	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2016	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Programmes d'aménagement urbain	1 569 132	892 205	56,86%	423 872	83,87%

Évolution des dépenses d'équipement

En €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Crédits ouverts des dépenses d'équipement	13 768 560	14 186 680	9 636 793	14 743 126	11 136 513	9 879 468	11 279 738
Réalisé (CA)	9 843 913	12 008 992	7 213 932	7 995 654	7 863 347	5 758 981	6 971 470
Engagements non soldés (RAR 2016)	1 555 077	1 388 439	1 381 076	1 173 451	2 077 203	2 659 186	3 126 561
% Réalisé / Crédits ouverts	71,50%	84,65%	74,86%	54,23%	70,61%	58,29%	61,81%
% Réalisé + Engagements / Crédits ouverts	82,79%	94,44%	89,19%	62,19%	89,26%	85,21%	89,52%

Par grands secteurs la répartition des dépenses d'équipement 2016 et leurs financements (subventions co-financeurs hors cessions)



Total des dépenses = 10 098 031 € - Total des recettes = 3 711 516 €

Détail des dépenses d'équipement	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2016	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2016	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Entretien/maintenance sur patrimoine actuel	2 787 446	1 866 775	66,97%	521 314	85,67%
Matériel et Mobilier	999 654	800 614	80,09%	146 550	94,75%
Véhicules services (utilitaires,...)	340 888	268 956	78,90%	71 332	99,82%
Matériel et mobilier moyens des sces (outillage, mobilier, informatique, ...)	417 617	332 927	79,72%	36 945	88,57%
Matériel et mobilier Moyens pour usagers	241 150	198 730	82,41%	38 273	98,28%
Patrimoine bâti	1 405 350	859 927	61,19%	239 144	78,21%
Patrimoine bâti – travaux mises aux normes	317 468	235 432	74,16%	11 108	77,66%
Patrimoine bâti – amélioration thermique	184 584	132 650	71,86%	10 874	77,76%
Patrimoine bâti – Autres travaux	903 298	491 844	54,45%	217 162	78,49%
Espace public	382 442	206 235	53,93%	135 620	89,39%
Espace public – Travaux de voirie – jalonnement piétons	4 963	4 938	99,49%	0	99,49%
Espace public – éclairage public	86 385	52 378	60,63%	33 939	99,92%
Espace public – aires de jeux et marquage aux sols	64 652	42 766	66,15%	21 795	99,86%
Espace public – espaces verts et fontaines	115 994	82 612	71,22%	30 946	97,90%
Espace public – Autres (canisites, clôtures, illuminations, réseaux)	90 448	23 541	26,03%	29 740	58,91%
Espace public – Stationnement Zone Bleue	20 000	0	0,00%	19 200	96,00%
Gros travaux sur patrimoine actuel	627 228	317 974	50,70%	41 547	57,32%
Patrimoine bâti	448 851	317 974	70,84%	41 547	80,10%
Stade Nautique	311 573	290 872	93,36%	3 096	94,35%
Autres équipements	137 278	27 102	19,74%	38 451	47,75%
Espaces publics	178 377	0	0,00%	0	0,00%
Opération La luire	178 377	0	0,00%	0	0,00%
Opérations nouvelles	1 791 488	1 555 167	86,81%	153 620	95,38%
GUSP	110 000	98 801	89,82%	0	89,82%
Centre permanent du graphisme	1 565 234	1 395 941	89,18%	127 013	97,30%
Études urbaines et réserves foncières	76 254	44 225	58,00%	2 847	61,73%
Site internet de la Ville	40 000	16 200	40,50%	23 760	99,90%
Programme de renouvellement urbain Village 2	4 119 702	2 128 355	51,66%	1 931 257	98,54%
Espaces extérieurs – aménagement	1 072 494	296 326	27,63%	756 662	98,18%
Équipement mutualisé	2 144 571	1 614 408	75,28%	488 206	98,04%
Multi accueil	902 637	217 621	24,11%	686 389	100,15%
Subventions d'équipement	346 200	210 994	60,95%	54 951	76,82%
Programme de renouvellement urbain – Villeneuve	38 542	0	0,00%		0,00%
S/Total dépenses d'équipement hors PAU	9 710 606	6 079 265	62,60%	2 702 689	90,44%
Programmes d'aménagement urbain	1 569 132	892 205	56,86%	423 872	83,87%
Total dépenses d'équipement	11 279 738	6 971 470	61,81%	3 126 561	89,52%

4-2 Le financement des investissements

Les dépenses réelles d'investissement pour 12 859 657 € composées des dépenses d'équipement, du remboursement du capital de la dette, des dépenses financières et des opérations pour comptes de tiers sont financées par l'épargne brute qui intègre les cessions immobilières, les subventions reçues des co-financeurs, l'emprunt nouveau, les dotations, les fonds et réserves, le remboursement de la dette récupérable Métropole, les opérations pour compte de tiers et la variation du fonds de roulement.

En €	CA 2016
Couverture des dépenses réelles d'investissement	12 859 657
Épargne brute y/c cessions d'immobilisation	3 955 334
Subventions reçues	3 039 575
Emprunts	3 266 900
Dotations, fonds et réserves (FCTVA, TA, 1068)	1 911 580
Remboursement emprunt Métropole / Capital	1 114 860
Opérations pour compte de tiers	4 418
Variation du fonds de roulement	-433 010

L'épargne brute : elle s'élève à 3 955 334 euros et tient compte des résultats exceptionnels dont les cessions immobilières (1 853 455 €).

Les cessions immobilières se décomposent principalement de la manière suivante :

- Opération Navis 920 050 euros
- Opération Écureuils 755 000 euros
- Terrain friche Pascal 105 000 euros
- Parcelle Rue du Cotentin 12 260 euros
- Vente de matériel et divers 61 145 euros

Les subventions d'investissement reçues

En 2016, le produit des subventions d'investissement s'élève à **3 039 575 euros** et se ventile comme suit :

Le programme de renouvellement urbain du Village 2 pour 2 349 372 euros dont 921 049 euros sur l'équipement mutualisé (État, Région, Département), 270 000 euros sur le Multi-accueil (Département) et 1 158 323 euros sur les espaces extérieurs (État, Région, Métropole).

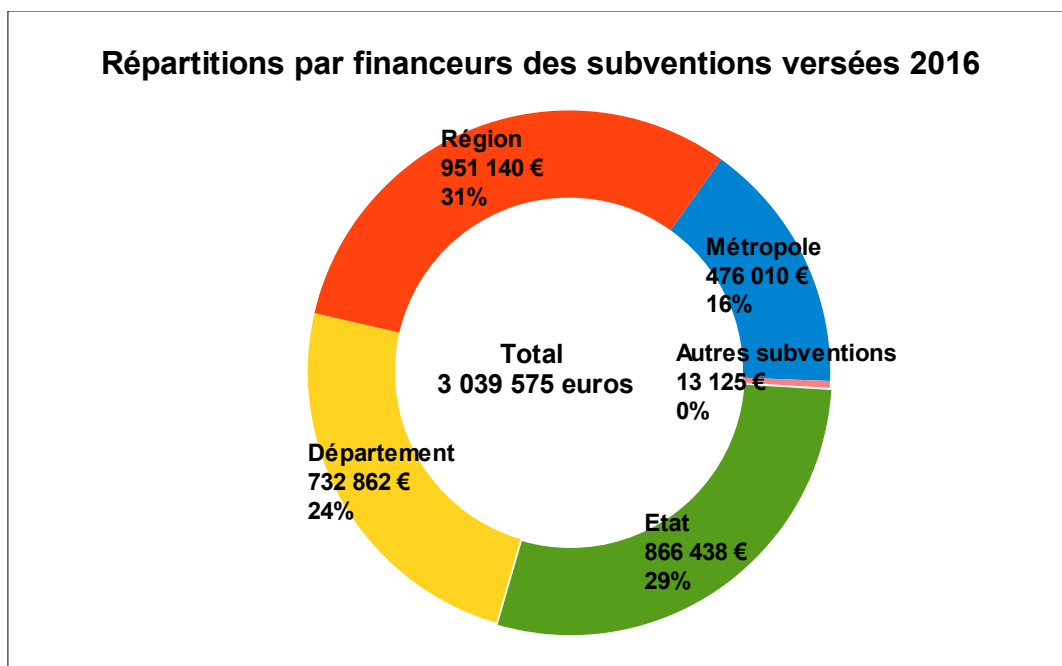
Le Centre du Graphisme pour 295 929 euros de la Région et du Département.

Les Tennis couverts avec le solde de la subvention du CNDS Centre national de développement du sport pour 133 762 euros.

La dotation Territoriale pour 159 240 euros avec : la rénovation du Stade Nautique pour 72 644 euros, la réhabilitation de l'école Marcel Cachin pour 38 353 euros, la toiture de la maison des sports pour 21 600 euros et les écoles Curie, Delaune et Marat pour 26 643 euros.

L'aide aux communes de la Métropole pour les opération SIERG et KIS pour 88 722 euros.

La dotation de soutien aux investissements pour 12 550 euros de l'État pour le restaurant scolaire PV Couturier.



L'emprunt d'équilibre

En 2016, la ville a financé ses investissements en ayant recours à trois emprunts, pour 3 266 899,94 euros auprès de trois organismes bancaires :

- la Caisse d'Épargne des Alpes avec un emprunt de 955 000 euros pour financer les opérations d'investissement.
- La Société Générale avec un emprunt de 311 899,94 euros solde sur emprunt revolving.
- Le Crédit Agricole avec un emprunt de 1 900 000 euros sur emprunt revolving.
- La Caisse d'Allocations Familiales avec un prêt de 100 000 euros pour la création du multi accueil du village 2

Le détail et les caractéristiques de ces emprunts sont mentionnés dans la partie « endettement » du document (page 57).

Les dotations, fonds et réserves

Avec un total de 1 911 580 euros, cette rubrique comprend : le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 1 175 195 euros, la taxe d'aménagement (TA) pour 706 313,03 euros (*ce montant prend en compte par erreur une subvention de la DRAC pour le centre du graphisme de 110 300 € et sera réajusté dès la première décision modificative de 2017. Le montant réel de la TA est donc de 593 013 €*) et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 30 072,49 euros ;

Les autres financements

Avec un total de 1 119 278 euros, cette rubrique comprend : le remboursement des travaux pour compte de tiers pour 4 418 euros et le remboursement par la Métropole de la partie capital de l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie pour 1 114 860 euros (tableau d'amortissement ci-dessous et explication dans le chapitre « endettement »).

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

La variation du fonds de roulement

Le financement des investissements est supérieur aux dépenses d'équipement, le fonds de roulement a donc augmenté de 433 010 euros.

5 – L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2016 la dette de la ville d'Échirolles est composée de 52 contrats pour un encours de 56 497 760 euros et en tenant compte de la dette transférée à la Métropole, au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie, l'encours de dette est de 48 892 876 euros.

En 2016, la ville s'est désendettée à hauteur de 2 453 257 euros avec un recours à l'emprunt à 3 266 900 euros pendant qu'elle remboursait 5 720 157 euros de capital de dette.

L'enveloppe d'emprunt contractée en 2016 correspond à quatre contrats souscrits auprès de la Caisse d'Épargne des Alpes, de la Société Générale, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Allocation Familiale :

- Un contrat intermédié sur l'enveloppe "Haute qualité environnemental" de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) via la Caisse d'Épargne à hauteur de 955 000 € à taux fixe de 1,99 %.
- Un contrat auprès de la CAF pour le financement du multi accueil à hauteur de 100 000 € à taux 0.
- Le tirage d'un solde sur enveloppe revolving de la Société Générale à hauteur de 311 899,94 €, compacté avec 4 autres tirages pour n'avoir plus qu'un contrat global à taux fixe de 0,24 %.
- Le tirage sur une enveloppe revolving du Crédit Agricole à hauteur de 1 900 000 € à taux variable Euribor 3 mois + 0,40 %. Pour information au 31 mars l'Euribor 3M = -0,329 % + 0,40 = 0,071 %

Pour la cinquième année consécutive la ville poursuit sa politique de désendettement ce qui a permis de réduire l'encours de la dette et de le ramener au 31 décembre 2016 à 56,5M€ contre 65,7M€ en 2010 soit -9,2M€.

A partir de 2015, l'encours de dette de la ville comprend 2 parties (graphique sur l'évolution du capital et de l'encours de dette) . La première correspond à la dette remboursée 100% par la ville et la seconde à la dette financée par remboursement de dette récupérable en provenance de la métropole.

Le principe du transfert d'emprunt

Le mécanisme proposé vise à prendre en compte le fait que la commune d'Échirolles a financé ses investissements de voirie très majoritairement par de l'emprunt. Elle possède donc un encours conséquent de dette lié aux exercices passés de cette compétence. Cet encours est reconstitué et mis à la charge de la métropole qui impute de ce fait son coût (la charge des intérêts) dans l'évaluation du transfert de charges. Ainsi la commune reçoit de la métropole le remboursement des annuités relatives à cet emprunt reconstitué et ce jusqu'à l'extinction de cet encours. Parallèlement, le prélèvement sur l'AC est majoré du coût annuel fixe des intérêts ce qui permet à la métro de financer le remboursement des frais financiers à la commune d'une part et le financement des frais financiers des emprunts souscrits par elle à partir du 1^{er} janvier 2015 pour l'exercice de cette même compétence d'autre part.

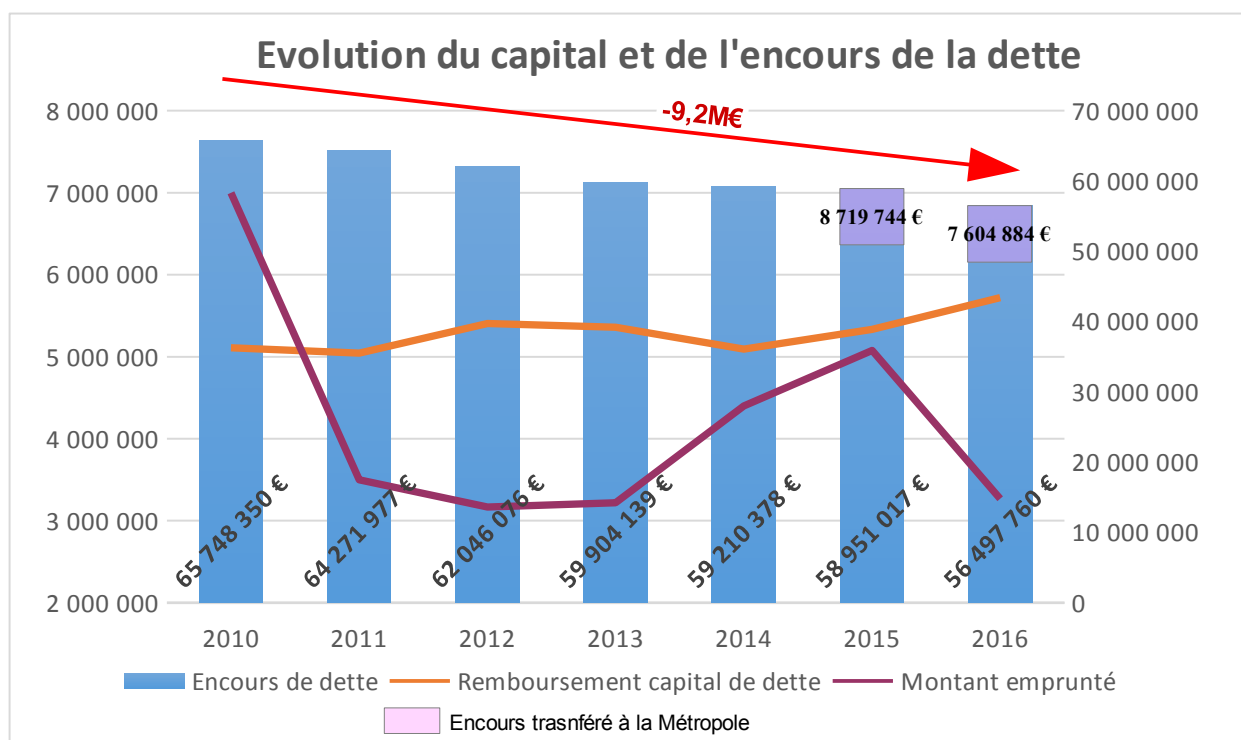
Pour Échirolles, le capital restant dû pris en compte est de 9 903 028 euros sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes.

La Métropole a remboursé à la commune en 2016 la part intérêt de 174 395 euros en section de fonctionnement et la part capital de 1 114 860 euros en section d'investissement.

Ce dispositif de dette récupérable permet à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

L'encours de la dette et son évolution



Le tableau ci-dessous retrace depuis 2010 l'évolution de l'encours de la dette et du ratio de capacité de désendettement.

Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était anticipée. Elle est directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État.

En €	CA 2010	CA 2011*	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Montant emprunté	7 000 000	3 500 000	3 168 000	3 218 010	4 400 000	5 075 000	3 266 900
Remboursement du capital de la dette**	5 107 151	5 043 873	5 393 901	5 359 947	5 093 761	5 334 361	5 720 157
Encours de la dette au 31 décembre	65 748 350	64 271 977	62 046 076	59 904 139	59 210 378	58 951 017	56 497 760
Encours avec dette transférée à la Métropole						50 231 273	48 892 876
Évolution de l'encours		-1 476 373	-2 225 901	-2 141 937	-693 761	-259 361	-2 453 257
Épargne brute	4 340 930	8 223 055	6 424 115	6 564 516	6 585 424	2 161 654	3 950 679
Capacité de désendettement	15,15	7,82	9,66	9,13	8,99	27,27	14,30
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole						23,24	12,38

* les données de la colonne 2011 incluent un retraitement comptable de 67 500 €

** la ligne remboursement du capital de la dette ne tient pas compte de la dette Métro ex Sivom Eaux pluviales (fin en 2015)

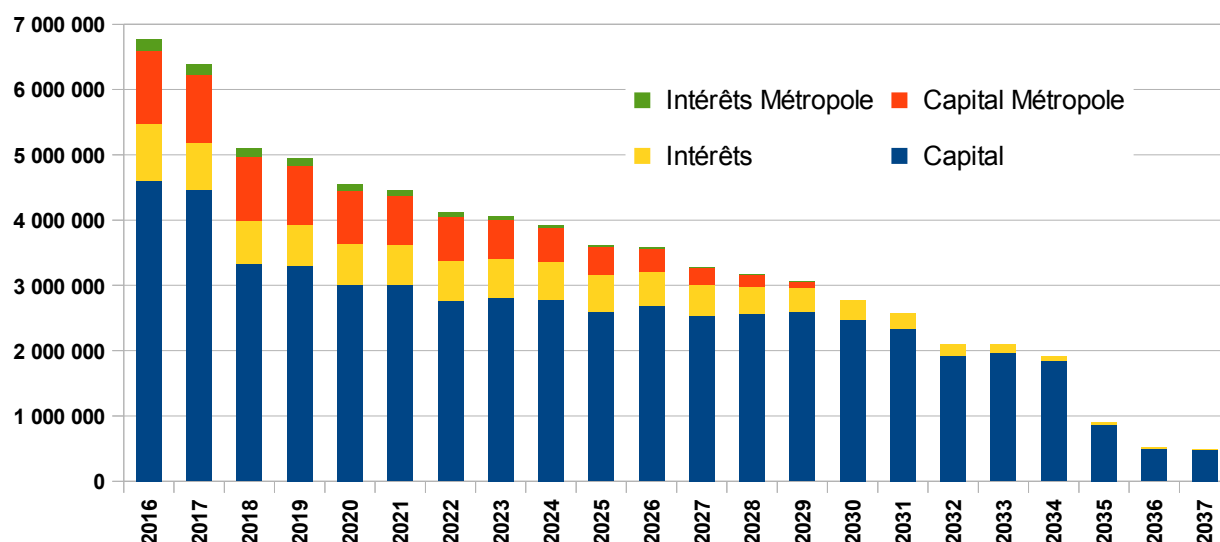
L'annuité de la dette

En 2016, l'annuité s'est élevée à 6 768 949 euros répartie à hauteur de 1 048 792 euros de remboursement des intérêts (hors intérêts courus non échus – ICNE), et à 5 720 157 euros de remboursement du capital.

Évolution de l'annuité

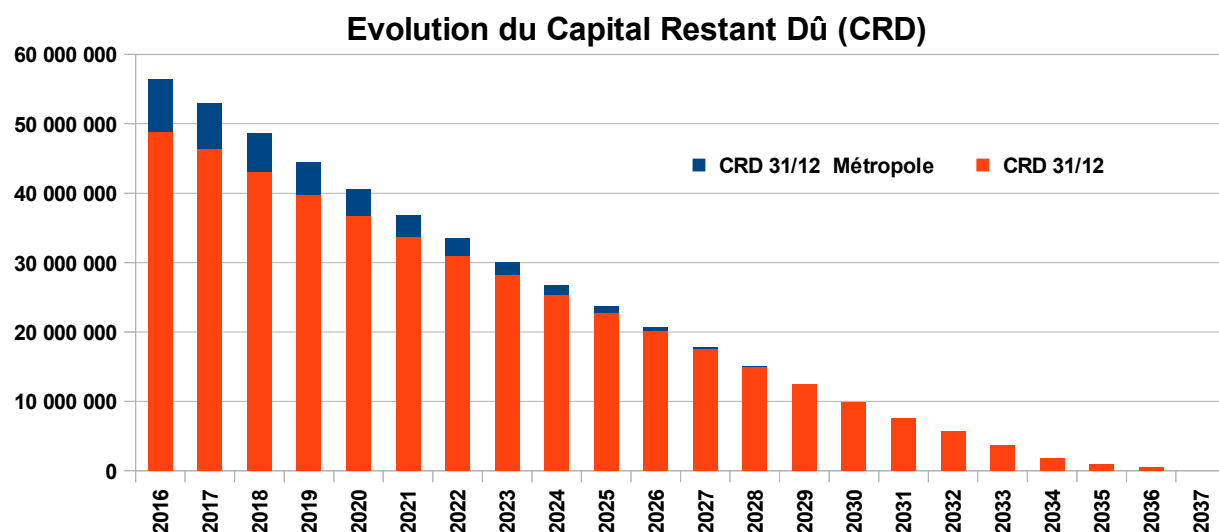
La hausse en 2016 s'explique par le démarrage de remboursement d'emprunts contractés avec un différé d'amortissement et par la part des emprunts anciens contractés avec un amortissement progressif proche de leur date d'extinction.

Evolution de l'annuité



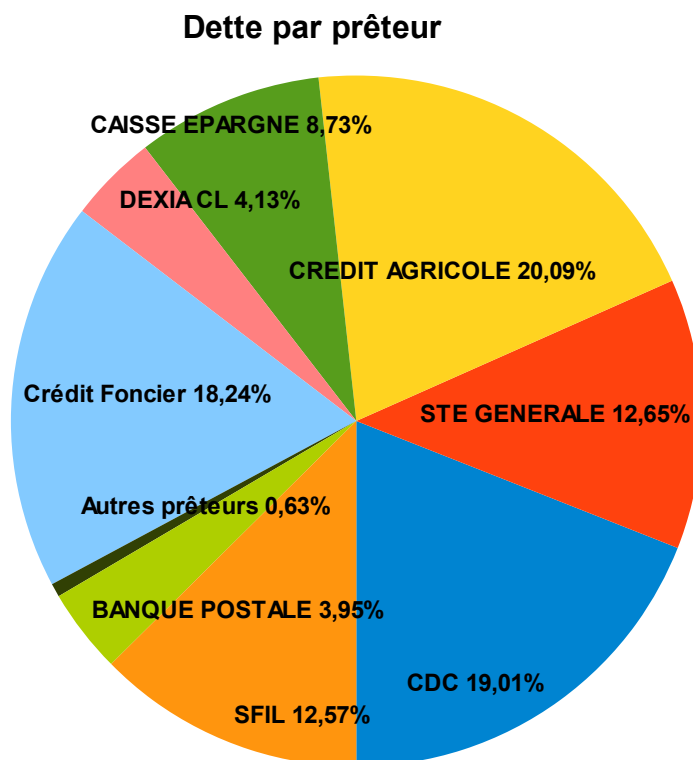
Les diminutions d'annuités en 2017 et 2018 s'expliquent par l'extinction de 5 emprunts pour un capital restant dû (CRD) au 31/12/2016 de 1,6 M€. Cela permettra à la Ville de dégager des marges de manœuvres en capital à partir de 2018.

Le profil d'extinction de la dette



La dette de la ville s'éteint en 2037 sans contractualisation de nouveaux emprunts.

Répartition de l'encours de dette par prêteurs



Au 31/12/2016, la répartition par prêteur montre une grande diversité de prêteurs dans l'encours de la ville.

La structure de la dette

Cette répartition entre taux variables et taux fixes a permis à la ville de bénéficier des conditions de marché favorables.

La ville va continuer à sécuriser son stock de dette en fixant des produits à taux variable et en contractant de nouveaux contrats à taux fixe à durée partielle ou totale en fonction des conditions de marché. Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette. A contrario, elle ne permet pas de profiter d'une baisse des taux.

La part de taux variable 57 % (Taux variable + Liv A) permet quant à elle de profiter des taux courts bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

Le taux moyen annuel est passé de 1,68% en 2015 à 1,58% en 2016.

La dette structurée, produit à barrière, est l'indexation parmi la moins risquée des indexations structurées. Ce produit prend fin en 2017.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	24 048 612,90	42,57%	2,91%
Variable	22 305 009,31	39,48%	0,17%
Livret A	9 888 834,12	17,50%	1,42%
Barrière	255 303,91	0,45%	5,83%
Total	56 497 760,24	100,00%	1,58%

Le pourcentage de répartition entre taux fixes et taux variables pour les villes de même strate est inversé par rapport à Échirolles. La dette de la ville est moins risquée que celle des collectivités de même strate en raison de la part très faible de dette structurée (0,5%) pour la ville d'Échirolles.

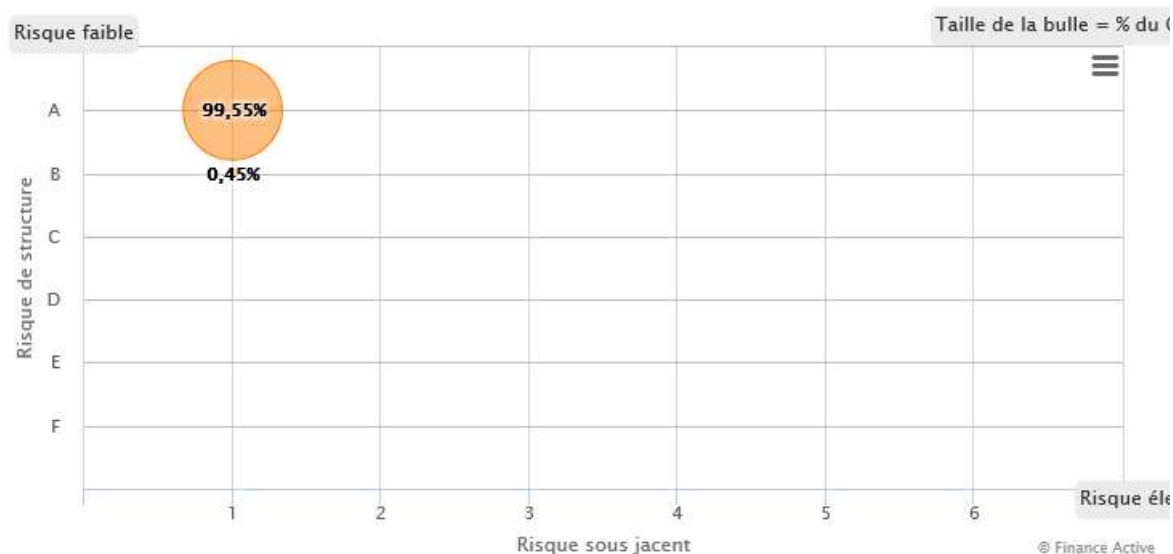
%	Echirolles	Villes de même strate	Toutes collectivités
Variable	39,5	18,8	24,6
Livret A	17,5	8,7	6,5
Fixe	42,6	63,4	61,8

La classification des risques

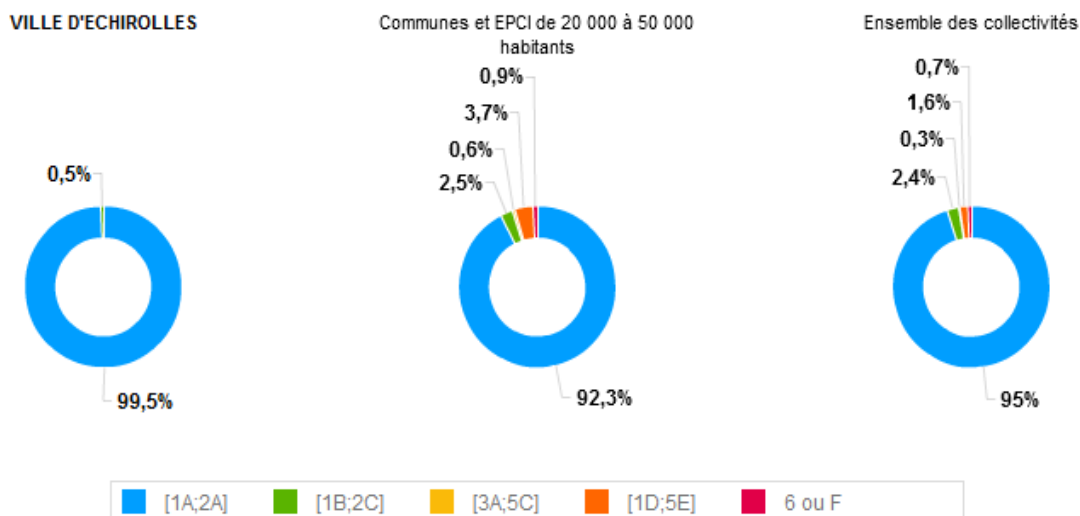
La part de la dette 1A (produits non structurés – sans risque) de la dette de la ville représente 99,5 % contre 92,3 % pour les collectivités de même strate et la part de la dette classée en 1B est de 0,5 % contre 2,5% pour les collectivités de même strate.

Ce produit structuré à barrière classé en 1B s'éteint en 2017 et ne préconise aucun arbitrage au vu des anticipations sur l'euribor 3 mois.

La dette de la ville ne comporte aucun produit toxique.



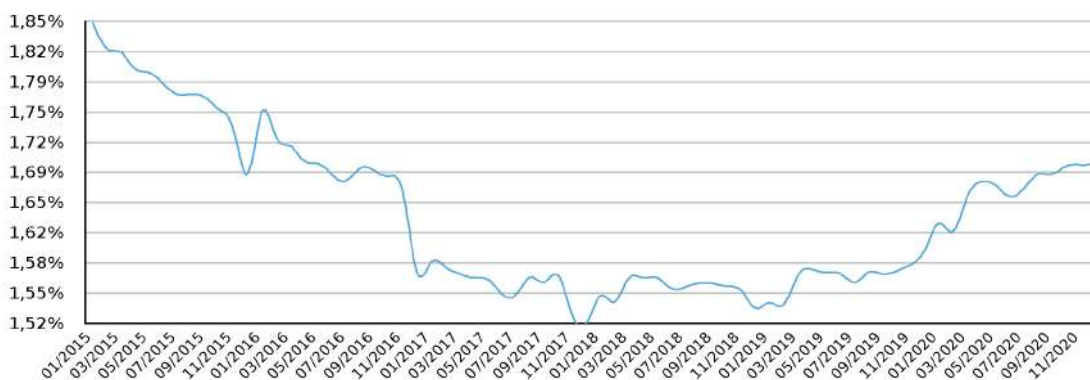
La dette d'Échirolles comporte moins de produits structurés que celle de la moyenne des communes de plus de 20 000 habitants et que celle de l'ensemble des collectivités comme en témoigne le graphique ci-dessous extrait de l'observatoire finance active de la dette 2016.

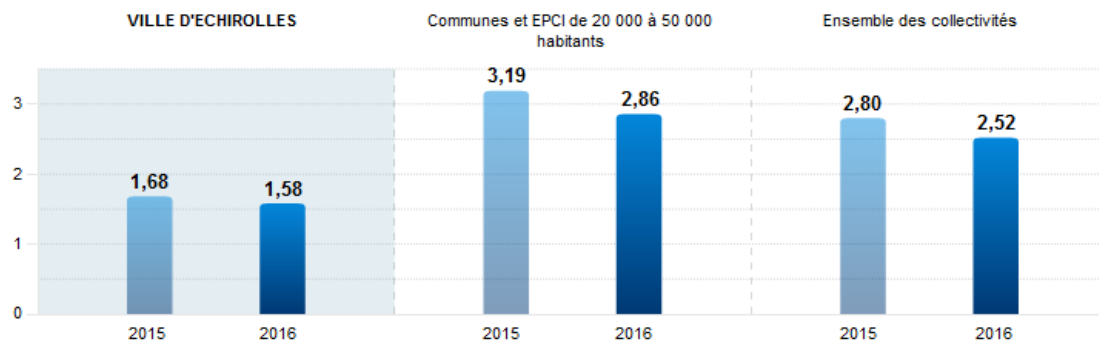


Évolution du taux moyen

Au 31/12/2016 le taux moyen de la dette d'Échirolles est de 1,58% contre 2,86 % pour les communes de plus de 20 000 habitants du panel finance active. Ce taux moyen est très bien positionné mais s'explique par la très forte part de taux variable qui expose toutefois la commune à voir ce taux (et donc ses frais financiers) remonter plus vite que les autres communes en cas de remontée des taux courts. Toutefois avant que le taux moyen de la commune soit supérieur à celui de la strate, il faudrait une très forte remontée des taux courts qui n'est à ce jour toujours pas anticipée.

Evolution annuelle du taux moyen (en %)





LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE

Créé en 1993 pour l'aménagement du centre ville, le budget annexe intègre, en section de fonctionnement, les travaux des zones d'aménagement concertées (ZAC) principalement financées par des recettes de charges foncières et, en section d'investissement, les travaux d'infrastructures primaires comprenant la réalisation de voiries nouvelles financées par une subvention du budget principal de la ville.

En 2016 et pour la première année le résultat global de clôture de l'exercice est négatif à -260 259,38 euros. Cette situation est due à la non réalisation d'une recette sur une vente de charges foncières sur l'îlot 27 de la Zac Centre2.

- **Section de fonctionnement**

- la seule recette réelle de fonctionnement était la vente de charges foncières sur l'îlot 27 JDS Center pour 833 850 €. Cette recette n'a pas été réalisée en 2016.
- les dépenses réelles pour 457 327,64 € correspondent à des travaux de viabilisation.

Soit un résultat de la section de fonctionnement déficitaire de 457 327,64 euros

- **Section d'investissement**

Les mouvements comptables de la section d'investissement sont :

- en recettes réelles la reprise du résultat 2015 pour 409 481,60 € et des remboursements d'avance de la SPL Isère Aménagement pour 490 586,66 €.
- en dépenses réelles des versements d'avance à la SPL Isère Aménagement pour effectuer des travaux de viabilisation pour 703 000 €.

Soit un résultat de la section d'investissement excédentaire de 197 068,26 euros

En cumulant le résultat de la section de fonctionnement et la résultat de la section d'investissement, le résultat global 2016 est déficitaire de 260 259,38 euros

ANNEXE -État de la dette

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		56 201 250,33					5 676 853,90	1 048 258,67	0,00	207 792,95
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		41 234 069,39					4 604 363,13	914 367,15	0,00	202 479,63
299	N	0,00	A-1	662 167,18	6,08	F	Taux fixe à 5.9 %	5,880	74 719,74	43 476,33	0,00	35 703,68
3070	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.22 sur Euribor 12 M) + 0.22	0,530	54 238,18	281,50	0,00	0,00
314	N	0,00	A-1	59 803,29	2,49	F	Taux fixe à 3.43 %	3,420	18 627,14	2 690,16	0,00	1 042,72
331	N	0,00	A-1	450 213,35	3,92	V	(TAM-Floor -0.25 sur TAM) + 0.25	0,030	98 003,20	758,43	0,00	0,00
332	N	0,00	B-1	255 303,91	0,92	C	Taux fixe 5.62% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.09%)	5,700	242 926,88	23 316,23	0,00	1 195,67
334	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Livret A	1,000	49 083,86	490,84	0,00	0,00
335	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 03 M-Floor -0.19 sur TAG 03 M) + 0.19	0,000	152 448,98	11,43	0,00	0,00
336	N	0,00	A-1	22 169,54	0,00	V	Livret A + 1.2	1,940	22 126,15	974,51	0,00	431,11
339	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	TAG 03 M-Floor -0.18 sur TAG 03 M + 0.18	0,000	138 895,42	0,00	0,00	0,00
340	N	0,00	A-1	334 675,65	5,33	V	Livret A	0,840	53 862,36	3 885,38	0,00	1 666,41
341	N	0,00	A-1	53 928,63	5,33	V	Livret A + 1.2	2,040	8 970,82	1 383,79	0,00	698,15

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
342	N	0,00	A-1	63 615,19	0,33	V	Euribor 03 M-Floor -0.13 sur Euribor 03 M + 0.13	0,010	124 830,30	28,89	0,00	0,00
344	N	0,00	A-1	186 666,71	1,00	V	(TAM-Floor -0.19 sur TAM) + 0.19	0,000	93 333,33	280,00	0,00	0,00
346	N	0,00	A-1	163 872,96	6,17	V	Livret A + 0.25	1,040	22 268,71	2 326,77	0,00	1 361,06
347	N	0,00	A-1	175 000,00	1,67	V	TAM-Floor -0.18 sur TAM + 0.18	0,010	100 000,00	27,42	0,00	0,00
352	N	0,00	A-1	57 333,35	1,92	V	(TAG 03 M + 0.18)-Floor -0.18 sur TAG 03 M	0,000	28 666,64	0,00	0,00	0,00
355	N	0,00	A-1	27 595,70	2,58	V	LEP + (-0.05)	1,200	9 536,26	445,58	0,00	137,06
357	N	0,00	A-1	133 429,28	2,92	F	Taux fixe à 3.8 %	3,790	41 216,52	6 053,84	0,00	408,44
358	N	0,00	A-1	247 092,94	2,92	F	Taux fixe à 3.75 %	3,740	76 404,16	11 065,06	0,00	746,43
360	N	0,00	A-1	250 000,02	2,99	F	Taux fixe à 3.71 %	3,760	83 333,32	11 364,02	0,00	103,06
363	N	0,00	A-1	589 421,86	0,83	F	Taux fixe à 3.69 %	3,740	569 489,66	43 476,57	0,00	3 745,78
364	N	0,00	A-1	2 761 910,00	9,42	F	Taux fixe à 3.66 %	3,710	276 190,00	113 047,70	0,00	59 809,16
366	N	0,00	A-1	636 671,37	0,92	F	Taux fixe à 4.7 %	4,770	606 353,44	59 395,87	0,00	2 493,63
367	N	0,00	A-1	7 902 298,81	20,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.18 sur Euribor 12 M) + 0.18 (Euribor 12 M-Floor -0.18 sur Euribor 12 M) + 0.1	0,130	442 528,75	42 895,89	0,00	10 409,96
368 - Ville	N	0,00	A-1	136 706,40	10,65	F	Taux fixe à 5.19 %	5,260	9 057,42	7 691,23	0,00	2 502,98
373	N	0,00	A-1	536 250,00	16,00	V	TAM + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAM	0,000	33 000,00	0,00	0,00	0,00
374	N	0,00	A-1	1 485 203,59	18,00	V	TAG 01 M + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAG 01 M	0,000	74 240,25	0,00	0,00	0,00

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
377	N	0,00	A-1	515 625,00	14,99	V	(TAM + 0.04)-Floor 0 sur TAM	0,000	34 375,00	0,00	0,00	1,72
380	N	0,00	A-1	3 906 593,41	15,00	F	Taux fixe à 3.77 %	3,820	260 439,56	155 542,54	0,00	409,11
382	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	TAG 01 M + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAG 01 M	0,000	115 699,09	0,00	0,00	0,00
384	N	0,00	A-1	284 659,11	14,99	V	(Euribor 01 M + 0.0225)-Floor -0.0225 sur Euribor 01 M	0,000	18 977,27	0,00	0,00	0,00
385	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Euribor 01 M + 0.0315-Floor -0.0315 sur Euribor 01 M	0,000	36 271,66	0,00	0,00	0,00
399	N	0,00	A-1	486 741,80	9,08	F	Taux fixe à 1.85 %	1,840	47 813,91	9 558,85	0,00	1 475,77
408	N	0,00	A-1	849 883,07	10,33	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	58 722,18	40 978,10	0,00	25 446,68
409	N	0,00	A-1	1 981 444,44	16,00	V	Livret A + 0.6	1,350	116 555,56	33 568,00	0,00	26 675,20
410	N	0,00	A-1	1 342 184,70	16,83	V	Livret A + 0.6	1,350	69 825,30	19 062,14	0,00	2 969,58
411	N	0,00	A-1	1 012 659,27	11,98	F	Taux fixe à 3.92 %	3,910	64 898,13	41 293,99	0,00	551,34
412	N	0,00	A-1	944 212,50	19,00	V	Livret A + 1	1,730	36 787,50	46 238,99	0,00	4 058,49
413	N	0,00	A-1	1 218 750,00	18,58	V	Livret A + 1	1,730	65 000,00	21 895,89	0,00	3 472,73
414	N	0,00	A-1	887 875,69	12,92	F	Taux fixe à 2.58 %	2,570	56 782,99	23 825,77	0,00	1 845,30
415	N	0,00	A-1	3 800 000,00	17,92	V	Livret A + 0.6	1,350	0,00	51 300,00	0,00	4 132,50
416	N	0,00	A-1	1 500 000,00	13,23	V	(Euribor 03 M + 1.13)-Floor 0 sur Euribor 03 M	1,150	0,00	17 232,50	0,00	282,50
417	N	0,00	A-1	1 346 270,50	13,17	F	Taux fixe à 1.91 %	1,900	88 472,61	26 772,43	0,00	2 071,39
418	N	0,00	A-1	925 609,12	19,07	F	Taux fixe à 1.99 %	1,980	29 390,88	14 107,65	0,00	3 325,77
419	N	0,00	A-1	3 040 231,05	18,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	0,00	37 622,86	0,00	3 306,25

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
424	N	0,00	A-1	0,00	20,82	F	Taux fixe à 0.66 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		14 967 180,94					1 072 490,77	133 891,52	0,00	5 313,32
330	N	0,00	A-1	472 591,94	3,00	V	(T4M + 0.15)-Floor -0.15 sur T4M	0,000	152 449,02	0,00	0,00	0,00
333	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 01 M + 0.16)-Floor -0.16 sur Euribor 01 M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
348	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 03 M + 0.21)-Floor -0.21 sur TAG 03 M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
359	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 03 M + 0.16)-Floor -0.16 sur Euribor 03 M	0,010	0,00	27,30	0,00	0,00
361	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 03 M + 0.21)-Floor -0.21 sur TAG 03 M	0,000	20 326,00	4,94	0,00	0,00
365	N	0,00	A-1	1 698 109,88	4,58	V	(TAM + 0.0695)-Floor -0.0695 sur TAM	0,000	316 308,02	0,00	0,00	0,00
395	N	0,00	A-1	2 056 405,76	17,96	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,160	11 202,77	3 577,31	0,00	76,77
396	N	0,00	A-1	3 379 852,41	17,96	F	Taux fixe à 3.39 %	3,440	114 419,98	120 430,10	0,00	5 092,31
397	N	0,00	A-1	866 628,82	17,96	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,160	29 338,46	1 552,37	0,00	32,35
407	N	0,00	A-1	2 154 407,80	15,00	V	(Euribor 03 M + 0.46)-Floor -0.46 sur Euribor 03 M	0,220	123 548,49	5 033,21	0,00	8,44
422	N	0,00	A-1	1 900 000,00	13,96	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,090	0,00	111,47	0,00	70,93
423	N	0,00	A-1	2 439 184,33	7,99	F	Taux fixe à 0.24 %	0,230	304 898,03	3 154,82	0,00	32,52

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		296 509,91					43 303,28	532,90	0,00	175,01
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		296 509,91					43 303,28	532,90	0,00	175,01
315	N	0,00	A-1	11 613,34	2,57	F	Taux fixe à 3.5 %	3,490	3 612,32	532,90	0,00	175,01
317	N	0,00	A-1	30 489,81	4,29	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 097,96	0,00	0,00	0,00
349	N	0,00	A-1	130 831,76	5,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	21 805,00	0,00	0,00	0,00
354	N	0,00	A-1	4 290,00	1,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 145,00	0,00	0,00	0,00
405	N	0,00	A-1	19 285,00	1,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 643,00	0,00	0,00	0,00
420	N	0,00	A-1	100 000,00	6,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		56 497 760,24					5 720 157,18	1 048 791,57	0,00	207 967,96

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

